Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier-Mars 2015
N° 180 - 7 €

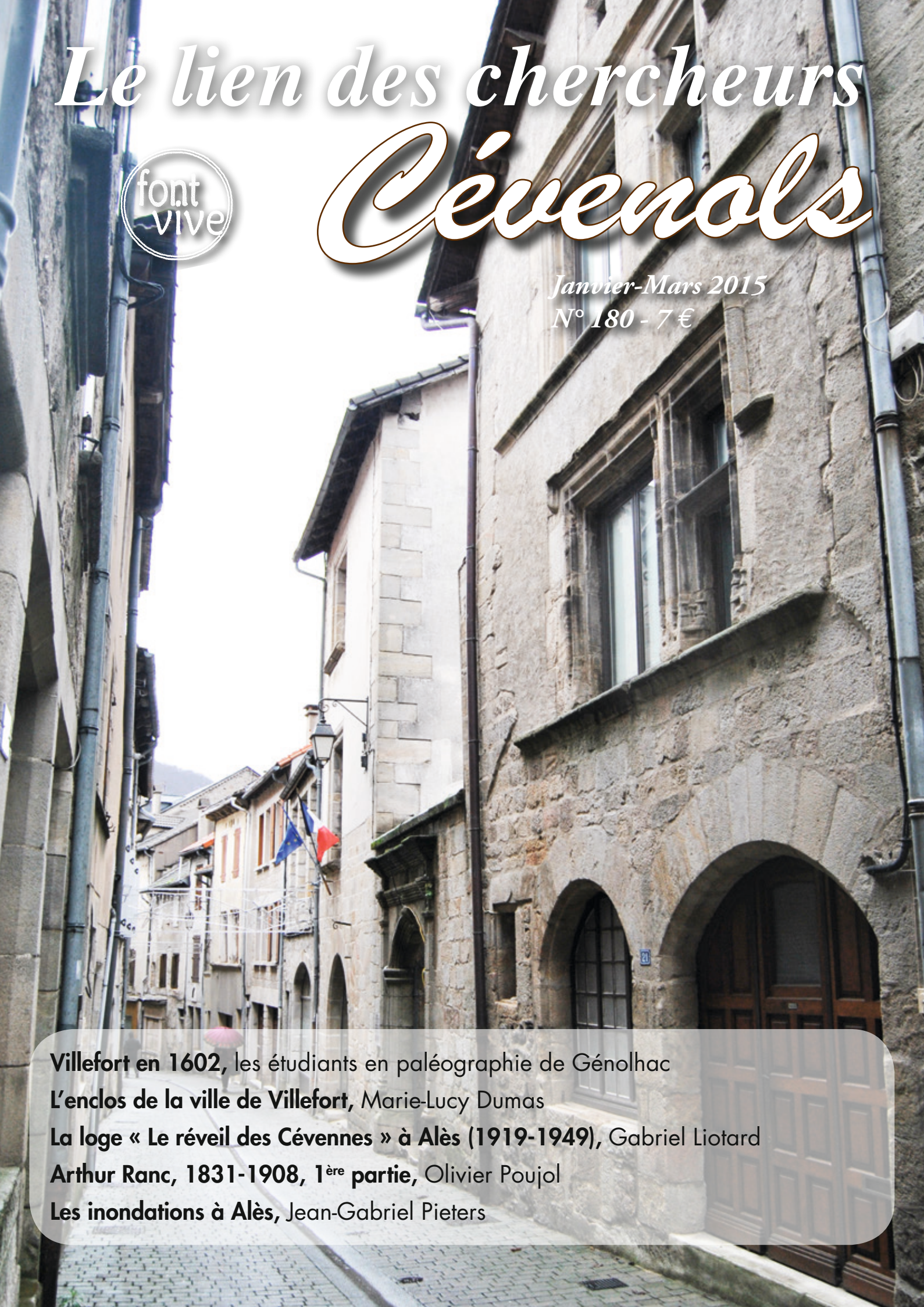

Villefort en 1602, les étudiants en paléographie de Génolhac
L'enclos de la ville de Villefort, Marie-Lucy Dumas
La loge « Le réveil des Cévennes » à Alès (1919-1949), Gabriel Liotard
Arthur Ranc, 1831-1908, 1ère partie, Olivier Poujol
Les inondations à Alès, Jean-Gabriel Pieters

Sommaire

Carte dessinée par Estelle Mazodier

- **Sommaire,** p. 2
- **Agenda,** p. 2
- **In Memoriam : Pierre A. Clément,** p. 3
- **Villefort en 1602 par les étudiants en paléographie de Génolhac,** p. 4
- **L'enclos de la ville de Villefort par Marie-Lucy Dumas,** p. 9
- **La loge « Le réveil des Cévennes » à Alès (1919-1949) par Gabriel Liotard,** p. 14
- **Arthur Ranc, 1831-1908, sa famille, ses combats, ses relations, 1ère partie par Olivier Poujol,** p. 19
- **Les inondations à Alès par Jean Gabriel Pieters,** p. 21
- **Le document en langue d'oc : La crue du Galeizon vue par Jan Castagno,** p. 29
- **À lire, à consulter,** p. 30

Photo de couverture : la rue publique de la vieille ville de Villefort, photo Cécile Coustès.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)
Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin
Secrétaires : Marineta Mazoyer et Robert Laganier
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière et Frédéric Bayer

Conseil d'administration
Patrick Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de rédaction
Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan, André Claveirole, Pierre A. Clément, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine Souche, Michel Wiénin.

Conseil scientifique
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet :
http//www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 - ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 € ; adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27€
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèques à l'ordre de L.C.C.-Font Vive, 3 Grand Rue, 30450 Génolhac

Mise à jour décembre 2014

Agenda

Lundi 9 février à 14 h : 3ème cours de toponymie et onomastique au centre Georges Brassens à Saint-Martin-de-Valgalgues, entrée gratuite, en association avec l'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes et l'Institut d'études occitanes d'Alès. Le cours est assuré par Michel Wienin.

Samedi 11 avril 2015 : visite du site médiéval de Montalet, commune de Saint-Ambroix. Au programme : visite de Meyrannes, montée au site castral, déjeuner sur place, visite du castrum, en coopération avec l'Association pour la sauvegarde du château de Montalet. Rendez vous à 9 h 30 devant la mairie de Meyrannes. En cas de pluie, la visite est repoussée au samedi suivant.

Assemblée générale fixée au **samedi 22 août,** à Barjac (30). Plus d'informations dans le numéro 181.

Éditorial

In memoriam

Pierre A. Clément a dit adieu à ses Cévennes, sa famille et ses amis après 90 ans d'une vie bien remplie. Nous avons eu la chance de publier dans notre revue le récit de son arrivée au maquis à Champdomergue où il nous dévoilait ce qui a constitué l'engagement initial de son existence et qui a marqué toute sa vie. Lors de la cérémonie d'adieu organisée par sa famille au temple de Saint-Ambroix, ce sont les footballeurs de l'Union sportive de Canaules dont il a été le président pendant de nombreuses années, qui ont porté son cercueil. Pour ceux qui ne connaissaient Pierre A. Clément que pour ses talents de chercheur, il a été décrit comme un gai compagnon, footballeur jusqu'à 70 ans, fidèle à ses engagements et organisateur de nombreuses manifestations festives à Canaules.

Pierre A. Clément lors de l'A.G. du L.C.C.C. en 2012, photo Paul Mazière.

Depuis plus de 30 ans il avait rejoint l'équipe du Lien des Chercheurs Cévenols présidée par Jean Pellet et avait dirigé le comité de rédaction après son décès. En 2002 il succéda à Claire Moucheboeuf comme président du Lien jusqu'en 2011 où il devint Président d'Honneur. Il participait aux activités de nombreuses associations comme le Club Cévenol ou l'Air du Temps qu'il présidait et qui organisait le «pèlerinage» annuel de la Saint-Laurent le 10 août au sommet de la Vieille Morte. Il donnait beaucoup de conférences à la demande des mairies ou de simples associations pour lesquelles il n'hésitait pas à faire des kilomètres pour répondre à leurs demandes. Deux livres ont changé notre façon de voir le Bas-Languedoc : « Les églises romanes oubliées en Bas Languedoc », et « Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas-Languedoc ». Nous regrettons que son dernier livre, consacré à Sauve, n'ait pu trouver un éditeur.

Des placards entiers chez lui sont remplis de petits classeurs contenant sur des feuillets ses recherches poursuivies dans les archives départementales, d'une petite écriture rigoureuse. Ces documents de travail ne sont pas perdus, il avait décidé d'en faire don à un service d'archives. Peu de temps avant son décès, il m'avait dit qu'il rédigeait un ouvrage sur Alès à la demande d'un éditeur.

Il a écrit de très nombreux articles dans notre revue, poursuivi quelques polémiques avec d'autres auteurs, et suscité de nombreux et fervents adhérents à notre revue. Il avait accepté qu'elle puisse enfin s'ouvrir aux faits historiques plus proches de nous, en parlant de son arrivée à Champdomergue en juin 1944. Sur le site du Lien et dans la revue, vous trouverez prochainement la bibliographie de Pierre A. Clément et quelques témoignages.

Marie-Lucy Dumas

Villefort (Lozère), d'après le compoix de 1602 (première partie)

Par les étudiants en paléographie de Génolhac : Alice Alcalde, Jean-Louis Attard, Gérard Bertrand, Aline Chabaud, Yvonne Chenaud, Maryse Cheyrezy, Michèle Lemal, Bernard Goulabert et leur professeur Marie-Lucy Dumas*.

But et méthode

Le village de Villefort et son taillable faisaient partie du diocèse d'Uzès. Situées sur le tracé de la Regordane traversant l'enclos de la ville, de belles maisons des XIVe et XVe siècles ont été répertoriées par la DRAC[1]. Une d'entre elles, la plus ancienne, la maison dite « gothique » a retenu notre attention, et notre groupe a décidé de rechercher ses propriétaires des origines à nos jours.

Nous avons tout d'abord commencé par ouvrir le compoix de 1602 pour connaitre la liste des propriétaires de l'enclos de Villefort. Le compoix commence d'abord par le propriétaire le plus riche, son coseigneur : Jean Baptiste Yzard, seigneur de Castanet et de Coursoules puis Jean Garnier, notaire et baille des coseigneurs de Villefort. Ensuite les agrimenseurs (géomètres) ont commencé de décrire les propriétés par une première, limitée par deux morceaux de la muraille et ont poursuivi avec les autres maisons, donnant leurs confronts, toutes ayant la rue publique devant et les murailles de la ville, derrière. Nous avons décidé qu'il s'agissait de la partie gauche de la rue publique partant du « portail de la ville », dit aussi « des Cévennes » et allant vers le portail dit Portalet, du sud au nord, pour arriver à une maison faisant coin avec les deux murailles. Sur cette partie gauche, aucune maison ne confrontait l'église (située sur la partie droite de la rue). Nous ne nous étions pas trompés de sens. Puis le compoix se poursuit en remontant du Portalet vers la Porte des Cévennes, la partie droite de la rue publique, cette fois-ci du nord vers le sud. Dans cette partie, nous avons pu placer la propriété d'Ysard de Castanet (actuelle mairie), l'église, le petit cimetière, la halle et le château. Il faut reconnaître qu'une fois le déroulé des maisons ainsi établi, le compoix de 1662 et les livres de muances jusqu'à 1789, adoptent le même schéma, ce qui nous a simplifié le travail.

Reconstitution de la carte des propriétaires en 1602 à l'aide de morceaux de bois.

Une fois restitué le plan de 1602, nous possédions le cadastre de 1810 avec les numéros des parcelles et les noms des propriétaires, il ne nous restait plus qu'à combler deux siècles par les livres de muances et, particulièrement, axer sur la maison « gothique ». Nous avons repris une partie de la méthode de travail qu'avait élaborée Jean Pellet pour tracer la quarantaine de cartes des propriétaires du parcellaire de Génolhac du XIVe au XXe siècle[2]. Toute cette étude nous a amenés à nous pencher sur la création de la ville et ses coseigneurs.

1 Inventaire général du patrimoine, base Mérimée. La maison gothique est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1969.

2 À voir au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

La communauté de Villefort au début du XVIIe siècle

La communauté de Villefort est composée d'un « enclos de la ville » et d'un faubourg, la Bourgade au nord de la ville, et de hameaux : Gueldes, Bayard et Lassupal[3] au nord sur la Regordane, Castanet[4] sur le ruisseau d'Altier, Le Pouget, Palhères et Costellades sur le torrent de la Palhère en prenant la draille vers le sommet du Lozère. À cette date, les hameaux plus éloignés de Combret[5], des Aydons[6], du Chambon et des Balmelles[7] en font partie, mais exigent et obtiennent, en 1650, leur séparation de Villefort pour n'avoir pas à payer « le logement des gens de guerre[8] ». Le terroir est ainsi décrit par le curé en 1750 : « *un vallon très étroit qui n'a presque point de terroir et dont les habitants ne subsistent que par le moyen d'un commerce qui s'y fait certains jours de marché et au passage des muletiers qui transportent les marchandises, vins et autres denrées. Elle est enclose de murailles. C'est un des passages le plus nécessaire de la province et le plus exposé au logement des gens de guerre* »[9].

En 1602, la communauté de Villefort est composée des lieux suivants :

Enclos de la ville : 50 propriétaires, La Bourgade : 45, Gueldes : 5, Bayard : 4, Castanet 22, Costellades 10, Pallères 12, Le Pouget : 9, Lassupal : 24. Un total de 181 propriétaires.

Les propriétaires des autres hameaux qui se sont séparés sont les suivants : Plan de Borne, le Chambon : 20, Costebolet : 3, Mas de Chabassut les Aydons : 14, Mas de la Roche : 1, Combe et Chalandre : 7, Almont : 1, Les Saussaies : 14, Les Balmelles 13, La Garde : 2. Total : 75 propriétaires.

Le nombre total de propriétaires payant la taille se monte donc à 256, ce qui donnerait une population de l'ordre de 1 000 à 1 100 habitants, même fourchette que pour Génolhac, la rivale[10], avec 296 propriétaires au compoix de 1594. Le présage (la valeur fiscale) complet des maisons dans l'enclos de Villefort se monte à : 23 livres 9 sols 5 deniers maille.

Cette communauté vient de sortir d'une période mouvementée et sanglante, celle des guerres de

3 Ces hameaux ont disparus lors de la construction du lac.

4 Commune actuelle de Pourcharesses.

5 Commune d'Altier.

6 Commune de Pied-de-Borne.

7 Commune de Pied-de-Borne.

8 Enquête des bénédictins de Saint-Maur, XVIIIe siècle, BnF, collection Languedoc bénédictins, tomes 22-23 diocèse d'Uzès.

9 Idem, réponse au questionnaire.

10 À 6 heures de marche.

religions qui ont affecté la Cézarenque[11] depuis 1562[12].

Quelques dates :

1562 : la ville ferme ses portes à l'armée de Blacons et de Claude de Polignac partis s'installer à Génolhac. Puis, la majorité du conseil politique de la ville étant composée de protestants, Villefort devient ville huguenote de 1563 à 1595, commandée par « le bâtard de Brisis », Antoine Hérail, seigneur de la Blachère[13].

En 1567, elle est assiégée par les troupes catholiques de Boisverdun en vain. Le coseigneur Ysard de Coursoules (depuis 1562) est lui-même passé au protestantisme et participe avec ses collègues Pierre Sarrazin du Chambonnet et Jean de Narbonne seigneur de Trouilhas (Ponteils) à des rapines sur les communautés catholiques du Gévaudan[14].

Les registres des baptêmes protestants montrent une minorité (14 à 20 baptêmes annuels de 1568 à 1572), parmi les familles plus riches de la ville. Louis Paulet, marchand, organise une « sainte cène » (office protestant avec eucharistie) devant l'entrée de sa maison, le 2 janvier 1569, laquelle se situe face à l'église. Jean Garnier juge, docteur en droit, Jean Portanier notaire de Bayard, Jean Rochier notaire, Maurice Celas, notaire et diacre de l'église réformée, Antoine Blanc et Jean Baldit, marchands, sont membres du consistoire.

L'édit de Nantes ouvre une période de prospérité et de reprise des activités ; les protestants ont bâti leur temple dans le faubourg de la Bourgade[15] entouré d'un cimetière ; une liste de pasteurs est connue avec des trous jusqu'à 1618, mais la ville est ouverte aux capucins qui, en 1624, entreprennent de convertir entièrement la région[16]. « *Les PP. Jérôme d'Avignon et Martin Moustiers l'ouvrirent (la mission) avec grand zèle et travaillèrent fort utilement, car ce lieu et tout le voisinage étaient entièrement hérétiques, et ils ont été entièrement convertis. Ça a été la plus fructueuse des missions, car les conversions s'y peuvent compter non par les personnes, mais par les paroisses ramenées au bercail, comme Concoules, Ponteils, Malons, Vielvic, Aujac et autres.* »

En 1629, la ville à nouveau assiégée par les troupes du duc de Rohan, est défendue par la noblesse catholique et protestante de la région. Cet épisode et celui de 1632 où Villefort a refusé de s'associer à l'entreprise d'Henri de Montmorency contre le roi, sont considérés par le conseil politique de Villefort comme la raison de leur appellation « raïols » (royaux), tant protestants que catholiques. À compter de cette époque, Villefort devient place catholique, face à la place huguenote de Génolhac. Un couvent de frères pénitents s'installe, à demeure, hors les murs[17].

Les présages des maisons

En 1602, le compoix de Villefort recense 56 propriétés dans l'enclos. Ce sont essentiellement des maisons d'habitation, mais il y a aussi 5 boutiques et 3 cazals (ruines). 20 des maisons qui donnent sur « la voie publique » possèdent un porche, et même 2 pour Jean-Baptiste Yzard le seigneur de Castanet. 44 personnes sont propriétaires d'une seule maison dans l'enclos, 6 en possèdent deux. Par « personne », il faut entendre un individu, mais aussi un groupe de personnes, par exemple « les hoirs de Jean Reboul » ou encore des pariers : « *Barthélémy Balmes pour 2/3, Raymond Reboul et Baptiste Boschet pour le tiers restant...* ». Si l'on ne prend pas en compte les mailles (demi-denier) et les pogèses (quarts de denier), la moyenne de présage des maisons pour l'enclos de Villefort est de 11 sols par propriété et de 12 sols par propriétaire.

On ne sera pas surpris de constater que le critère déterminant pour le présage reste la dimension de la maison exprimée en cannes. Ainsi, le propriétaire le plus « imposé » Sire Louis Paulet (1 livre, 15 sols) possède la plus grande superficie au sol : (51 cannes) ; le seigneur de Castanet vient en second, tant pour le présage (1 livre, 10 sols) que pour la superficie de sa maison (30 cannes). Au total, sur 56 propriétés, 10 présages dépassent une livre. Au chapitre des « biens lotis », pas de surprise non plus, les notaires tiennent le haut du pavé de Villefort, ils sont 5, 4 vivants (Maurice Célas, Jean Garnier, Antoine Teyssier, Claude Portanier), plus « les hoirs de maître Maurice Portanier », leurs maisons mesurent entre 14 et 24 cannes et leur

11 La Cézarenque est le nom donné par Guigon Meschin, seigneur du Tournel à son fief dans la haute vallée de la Cèze en 1370.

12 Voir Dumas Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane, XIIe siècle-1815*, pp. 172-187 : « Génolhac, Chamborigaud et Villefort dans les guerres de religion , 1562-1595 ».

13 De Ponteils, pour cette famille Marie-Lucy Dumas, *Ponteils-et-Brésis sur la Regordane et la Cézarenque*, éditions Gens et terroirs des Hautes Cévennes, décembre 2014.

14 Ce qui leur a permis de construire leurs châteaux respectifs : Le Castanet et le Chambonet.

15 Détruit en 1662, sur son emplacement est construite la future maison natale d'Odilon Barrot, devenue école des sœurs.

16 « Mission de Villefort », Missions catholiques dans les Cévennes, *Bulletin du comité de l'art chrétien*, ° 38, 1895, pp. 221-249.

17 Restaurant « La Brindille » actuellement, avenue des Cévennes.

présage va de 14 sols à 26 sols… en simplifiant à l'extrême, on pourrait dire qu'une canne carrée est imposée 1 sol.

Lorsque les maisons ne donnent pas sur la voie publique – et donc qu'il faut emprunter un « passage » pour s'y rendre, les présages sont beaucoup plus bas. 11 maisons sont dans ce cas…. Jeanne Berthomieu est la plus « pauvre de l'enclos » avec un présage d'un sol pour « un membre de maison », Agnès Vidal et Françoise Martin arrivent à 1 sol, 8 deniers, la moyenne des 11 s'établissant à 2 sols et demi.

Quelques rares maisons sont décrites avec une « vizette », un escalier à vis : Jean Baptiste Ysard, Louis Paulet, Maurice Portanier. Trois tours sont à cheval sur la muraille et les maisons de Jean Michel de Prats, Martin et Reboul.

Les professions de l'enclos

Quelques hommes ont droit au qualificatif de « Maître » : les notaires et Simon Rouvayrol, Antoine Deleuze et Jean Baldit ; ont droit au qualificatif de « Sire » : Louis Paulet et Claude Rochier et à celui de « Monsieur » Baptiste Yzard de Coursoules, seigneur du Castanet.

Outre les 4 notaires, il y a 2 praticiens de justice (Baldit, Blanc) 7 marchands (Paulet, Portanier, Rochier, Martin, Chastagnier, Reboul, Caissol) un maçon (Delavie), un tanneur (Jean Rochier)[18]. Jean Garnier, notaire royal est aussi baile d'un des deux coseigneurs. Les boutiquiers sont Claude Caissol, Pierre Rochette, Louis Paulet, Antoine Portanier, Claude Rochier, Jeanne Paulet, Jacques Gilles, Vidal Geynias.

Les boutiques et les porches

8 boutiques dans l'enclos, toutes bien sûr donnant sur la voie publique. 4 d'entre elles sont situées pratiquement côte à côte sur la partie ouest de l'enclos, vraisemblablement en face de l'ensemble église-petit cimetière : les propriétaires en sont Claude Caissol, Pierre Rochette, sire Louis Paulet et Antoine Portanier. Sur ces 8 boutiques, une seule n'est pas associée à une maison d'habitation, celle de Claude Caissol. Comme elle jouxte la maison de Pierre Caissol, on peut penser qu'à l'origine il s'agissait là aussi d'un ensemble maison-boutique. La boutique des hoirs de Jacques Gilles (contigüe à la demeure du seigneur de Castanet) est la seule à comporter une arrière-boutique. La maison associée à la boutique de Jeanne Paulet est la seule à ne pas comporter de porche…

En 1602, 6 des 8 boutiques de l'enclos de Villefort sont donc « dépendantes » d'une maison à porche !

Qu'appelle-t'on un porche ? Il y en a 22, plutôt concentrés sur la partie gauche de la Regordane (en regardant vers le nord) et dans la partie sud.

En occitan, porche se dit «porge » ou « porgiel », il désigne aussi un vestibule, une entrée de maison. Ce mot sert à désigner l'arcade, l'arceau, sous lequel s'abritait le marché à Génolhac au XIVe siècle. Cette arcade n'est pas fermée, on y circule à l'abri. Il faut envisager que, dans la rue publique de l'enclos de Villefort, les boutiques soient précédées d'une entrée couverte sous arcades, permettant aux chalands de s'abriter et aux marchands d'exposer leurs marchandises. Ces porches qui se suivent placés dans la partie nord de l'enclos, donnent à cette rue une allure que l'on retrouve dans d'autres villes du Gard telles que furent les arcades du marché d'Alès, les actuelles places aux herbes d'Uzès ou la place du marché de Pradelles. Certains porches peuvent être fermés et servir à abriter une charrette ou des chevaux.

Ces porches sont aussi présagés et mesurés en cannes carrées, le porche de Louis Paulet est le plus grand : 17 cannes ¾, suivi des deux porches de Jean Baptiste Ysard, 15 cannes ¾.

Les maisons en bordure du marché à Pradelles donnent une idée de l'alignement des porches dans la rue publique de Villefort.

18 Retrouvés dans les registres du notaire Maurice Célas, arch. dép. Lozère 3 E 552.

L'église et les quatre cimetières de Villefort en 1602

L'entrée de l'église donnait sur la rue publique et elle était accolée à une autre maison à sa gauche. Son déplacement date de 1841, au fond de la place de l'église, enjambant le ruisseau de la Devèze, contre le cimetière. Elle avait été considérée comme trop petite avec la conversion des huguenots qui eut lieu avant la « conversion générale » de 1685. Les délibérations consulaires parlent de fidèles s'entassant dans la rue, car elle ne peut contenir que le quart de la population, en 1708 : « *beaucoup restaient dehors sur la porte qui s'ouvre sur le chemin de Languedoc et encore aujourd'hui ceux qui se trouvent ainsi demeurent dans un continuel mouvement pour laisser passer voitures et voyageurs* »[19]. Selon les délibérations municipales de 1834, l'église mesurait 19,50 m sur 11,25 m.

Le cimetière primitif se situe dans l'enclos devant l'église. Appelé « petit cimetière » en 1602, il est étendu entre le mur droit de l'église et la halle. Le presbytère vieil est coincé derrière l'église contre la muraille ; plus tard, seront construits un nouveau presbytère et une vicairie (maison du vicaire).

En 1602, un autre cimetière monte sur les pentes, de l'autre côté du ruisseau de la Devèze, appelé plus tard le « grand cimetière ». Son agrandissement toujours vers le haut de la montagne date du XIXe siècle, au moment où la population de Villefort a atteint 1 400 habitants, son maximum, en 1896.

Un deuxième cimetière, celui des protestants se situait autour du temple, sis à la Bourgade. Le temple a été démoli mais la cour de l'ensemble des bâtiments actuels est sans conteste l'ancien cimetière car le respect des morts interdisait la construction. Un autel consacré à la Vierge est la preuve de cet emplacement.

Le cimetière juif : démoli ou enseveli à la fin du XIVe siècle, un toponyme persiste toujours « le cimetière des juifs » près du Collet, dans la partie gauche en descendant vers Villefort au pont Ronzier, il a été recouvert par la route actuelle. S'il n'y avait plus de Juifs à Villefort en 1602, leur présence est attestée au XIVe siècle : le collecteur des péages de l'évêque d'Uzès au Collet de Villefort.

(à suivre)

19 Délibérations consulaires, cahier, arch. privées.

Les propriétaires et leurs parcelles en 1602, reconstitution d'après le compoix et sur le parcellaire dessiné en 1812.

Sources et bibliographie

Archives départementales de la Lozère

EDT 198 CC 3 Compoix de Villefort (1602)

3 P 1890/4 Cadastre napoléonien de Villefort section B1, 1ère feuille (1812)

3 P 1491 Liste des propriétaires (1822)

E 971 à 978 Livres de muance et présage (1602 - 1748)

E 979 Compoix de 1664

4 E 198/ 29 à 4 E 198/32 Registres protestants de Villefort (1568-1618)

4 E 198/1 à 198/4, et EDT 198 GG 8 Registres catholiques (1683 1705, mariage et famille de Louis TAXY)

3 E 2216 notaire Pierre MICHEL (actes concernant la maison dite Legau en date de septembre et octobre 1690).

Autres

Jean Louis Maurin et Alain Laurans, *Villefort, Cévennes et Regordane, Histoire du canton de Villefort,* deuxième trimestre 2014.

Sources manuscrites : délibérations municipales, cahier archives Louis Barrial.

* Le cours de paléographie existe à Génolhac depuis cinq ans grâce à un partenariat entre l'association « Je commence » et le Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

L'enclos de la ville de Villefort : une construction au tournant du XIIe siècle ?

par Marie-Lucy Dumas

En 1602, Villefort est entourée de murailles ouvertes par deux portes : une au sud dite « porte des Cévennes » et une au nord dite « du Portalet », le petit portail. Les portes sont en ruine en 1702, et pour les fermer, par crainte des camisards, il faut décider des réparations. Après l'inondation du 28 octobre 1779, dont l'eau a déferlé dans la rue puis est entrée dans l'église, la porte sud est démolie et ses matériaux servent à rehausser le niveau de la rue en son entrée, de 1,50 m environ. Un ouvrage d'art, genre de barbacane, avait été placé à l'avant de la porte des Cévennes. Comme il gênait l'extension du marché qui se tenait sur la place de l'Ormeau, il est détruit au début du XIXe siècle.

Murailles et tours

Les murailles forment un quadrilatère grossièrement oblong de 120 m de long, sur 50 m au plus large, construit sur une pente de direction sud-nord. La porte sud se trouve à 590 m d'altitude, la porte nord à 580 m soit une pente de 16 %, peu perceptible dans la première partie de la rue, à cause du replat où sont la place et l'église, puis rapide dans la deuxième partie vers le nord.

L'épaisseur des murailles est d'environ 0,80 cm à 100 cm. Témoin de cet époque, dans une cave, une bouche à feu gardait la porte des Cévennes sur son côté gauche en regardant la porte, et qui, à cause du rehaussement de la rue, se situe maintenant en sous-sol. Les murailles étaient construites sur un piémont rocheux, particulièrement élevées au sud dominant le ruisseau du Chazalet, avec un bel appareil de pierre rectangulaire taillé comme le montre la photo ci-dessous.

Le pied du rempart et le départ des murs, partie nord-ouest.

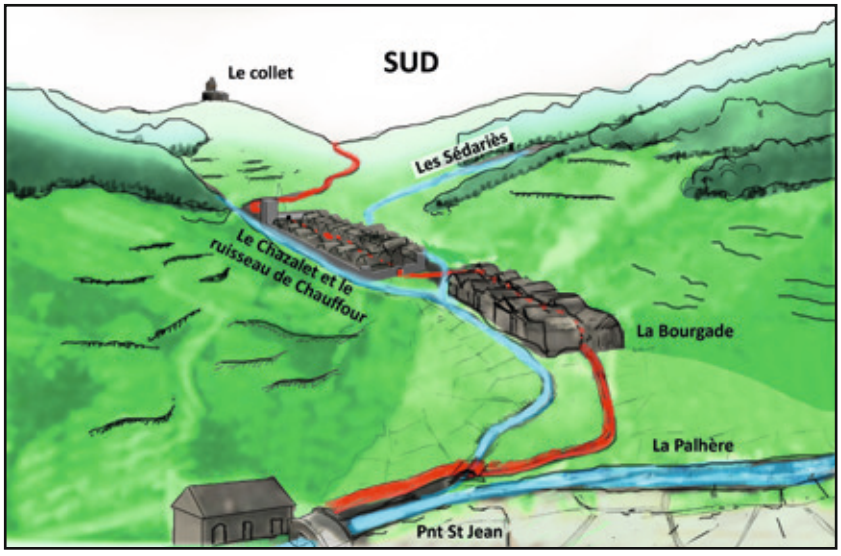

Dessin M.-L. Dumas et J. Ranc

Le site de Villefort, restitution possible d'après une photo des années 1930.
Légende :
En rouge : la Regordane
En bleu : les valats
En vert clair : les jardins

Trois tours sont indiquées dans le compoix dont on donne la dimension une canne carrée soit env. 4m², elles sont placées à des endroits bien choisis : une à gauche de l'entrée nord, la deuxième à l'endroit où le rempart ouest connaît une inflexion et la troisième à l'endroit où le valat pourrait être facilement enjambé, sur le rempart est. Elles ne sont pas d'origine, car rondes[1]. Les remparts ont été améliorés lors de la Guerre de Cent ans, en 1369, puis à nouveau lors des guerres de religion. Ce sont des tournelles ou tourettes destinées à abriter un veilleur armé d'une arbalète puis, plus tard (au XVIe siècle) d'une arquebuse ou d'une couleuvrine.

Un acte d'Odilon Guérin du 26 novembre 1369[2] oblige les habitants de la vallée de la Cézarenque et de Montfort (Villefort) à participer à ces travaux, mais les représentants de la ville et du mandement[3] ont bien négocié leurs travaux et le financement, car ils obtiennent en contre-partie la remise des prestations (censives seigneuriales) et celui de la suppression des droits de marché (leude) et de taxe sur les grains (cartalage) à l'entrée de la ville à perpétuité ! : « *au cas où les dites fortifications et réparations, faites et complètes, fussent défendues dans le sens satisfaisant de cette transaction, à ces mêmes hommes à perpétuité et leurs successeurs, on a voulu qu'ils soient quittes et dégagés de prestations de cartalage et de leude et autres contentements dans cette transaction.* » Ce texte de 1369 sera exhumé au XVIIIe siècle face aux prétentions du marquis Molette de Morangiès de rétablir ces taxes.

Les chroniques des guerres de religion parlent d'une hauteur de rempart de 6 mètres de haut et de fossés de 4 m de profondeur, sans doute celui du Chazalet, côté est, au château. Ces fossés sont occupés par des ruisseaux torrentueux : Le Chazalet grossi du valat de Chauffour et à l'est le valat du Sédarié qui entourent la place forte et qui ont obligé, à la fin du XIXe et au début du XXe siècles, à de coûteux travaux de couverture sur laquelle passent l'avenue des Cévennes et la place principale. Dans les souvenirs des anciens ces valats étaient bien remplis d'eau, sauf l'été. Villefort n'a jamais manqué d'eau, mais il n'y avait qu'une seule fontaine intra muros, celle de la « Rayolle », sur le côté nord de l'église.

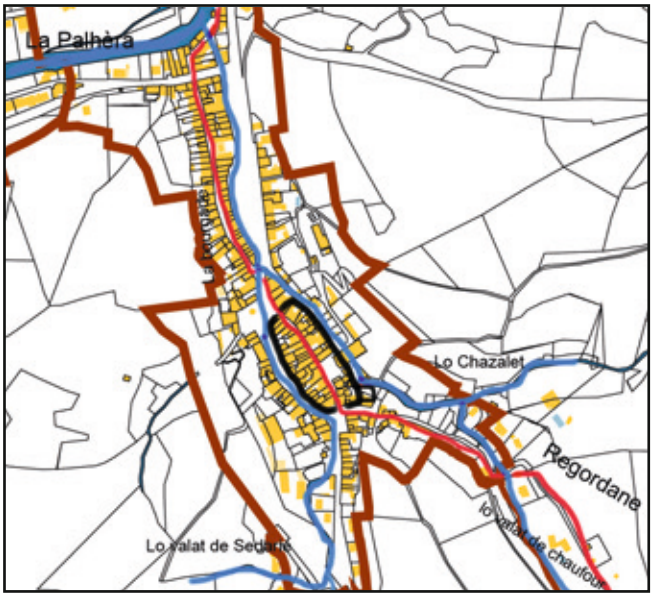

Le trajet des eaux, tracé d'après les indications de Alain Maurin sur une carte Géoportail.

Le château

Sur l'éminence la plus élevée, assis sur le rocher, à droite de la porte des Cévennes, le château était une tour carrée : « *au sommet de la ville près du point culminant de la rue qui va du marché* (place de l'Ormeau) *à l'hospice au nord de la croix au-dessus du ravin de la Devèze ; en 1818, on voyait encore la partie basse « une tour rudimentaire aux angles arrondis* »[4]. La prison se situait dans la partie basse de la tour, une enceinte fermait la cour de cette tour. Un chemin d'accès à la muraille est indiqué dans le compoix. Le terme de « château » est impropre, car il s'agissait d'une tour avec une enceinte, destinées à abriter les troupes qui défendaient la ville. On peut sans peine mesurer le côté de cette tour carrée, grâce au cadastre : 9 m environ, (6,50 m pour celle de Génolhac). Si on lui accorde des murs épais de 1,90 m, on obtient une surface habitable d'environ 25 m² par étage. Logeable donc, avec plusieurs étages et une vaste cour ceinte de murailles. Des fenêtres du dernier étage, les guetteurs étaient en vue de ceux du château de Montfort, au collet de Villefort. Le château dominait la vallée ainsi que l'arrivée du collet de Villefort.

1 Les autres « tours rondes » que l'on voit, sont en fait des cages d'escalier en spirale desservant les « membres et estaiges » et datent d'avant le XVIe siècle, appelées « visettes ».

2 Arch. dép. Gard, E 480, fol 35, notaire Dupasseur, retranscrit par André Philip op. cité, pp. 174-178.

3 Pierre de Serre (de Planzolles), Jean Brugas (de Ponteils), G. Fabre, G. Laurens, Pierre Simon, Etienne Vigourous, et Jean de Puta hommes de ce mandement, Jean Pellicier, Odilon de Chaptine (receveur des émoluments du péage, cartalage de Villefort), Bertrand de Capcèze, Jean de Trouilhas, Pierre Clavel, Vital Arnaud, Bertrand Fournier et Pierre Cayssol (ancien syndic élu en 1360 pour 3 ans), hommes de Montfort.

4 Délibérations municipales, 1837.

Quand le comte Molette de Morangiés devint le seigneur le plus important de Villefort (au XVIIIe siècle), il exigea des habitants la réparation de ce « château » qui tombait en ruine. Les consuls lui répondirent vertement qu'il se trompait de château, il ne pouvait s'agir, selon eux, que de celui de Montfort, totalement démoli, bien avant le XVIe siècle, quant à l'autre, « *de plus le comte et son juge ont pris des pierres pour leur maison ou pour faire réparer le four banal* ». L'acte exhumé par le juge[5] en 1770 est l'accord de 1369, cité plus haut, celui-ci porte bien sur la ville de Villefort et non sur le château de Montfort[6].

Le *castrum* est encore en état à la fin du XVIIIe siècle, mais en ruines en 1837[7]. Ses pierres ont servi aussi à construire plusieurs maisons de l'entrée sud, place de l'Ormeau. Le rocher, sur lequel trônait la tour, a été dur à démolir, selon un ancien de Villefort qui le tenait de son grand-père.

L'enclos de la ville est un lieu entièrement construit, pas de place pour des jardins qui sont tous en dehors des murs. Sa forme ressemble beaucoup aux deux villages fortifiés qui se situent aussi sur la Regordane : Portes et Génolhac. Dans ces trois cas, le château seigneurial se situe sur la partie la plus haute, collé aux remparts de la ville à Génolhac[8] ou bien éloigné de ceux –ci : le château de Montfort au collet de Villefort ou le château de Portes.

Parcellaire et village-rue

Le parcellaire est semblable : de longues et étroites pièces tenant de la rue publique à la muraille. À Génolhac elles mesurent 5 m de façade, en moyenne et la plupart des pièces plus larges sont l'addition de deux. À Villefort, les parcelles vont aussi de la rue à la muraille, leur façade sur la rue est étroite : 6,30 m en moyenne, plus ou moins (3 cannes). Les parcelles plus larges sont composées elles aussi de deux morceaux associés. La présence de l'église et de son cimetière *intra muros*, comme pour Portes et Génolhac, confirme l'hypothèse de la création seigneuriale de Villefort, probablement par la même famille : la famille d'Anduze en association avec la famille du Tournel.

La forme même de l'enclos, à Portes, Génolhac et Villefort sont la marque d'un village-rue de part et d'autre d'un chemin où se sont installés des commerces et artisans liés au trafic sur cette route. Ces trois villages résultent de la fréquentation importante du chemin de Regordane entre le XIe et le XIIIe siècle, une voie vitale de communication entre le royaume de France et le Midi, renforcée grâce au pèlerinage de Saint Gilles qui commence au XIe siècle. Le clos de la ville obéit aussi à une logique économique : faire payer des taxes de marché (leudes) et des péages, plus aisément collectés dans un lieu fermé par deux portes uniquement, comme à Portes et à Génolhac.

5 Borelli de la Devèze, considéré comme un véritable poison par les consuls.

6 André Philip, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs du début du XIIIe siècle la fin du XVe siècle*, pp. 174-177.

7 Acte de vente, 1837, d'une maison dont le confront au nord-est : les ruines du château. Archives privées.

8 Quoique le château primitif de Génolhac s'appelle Castel Mouyssou et se situe plus haut, toujours sur la Regordane.

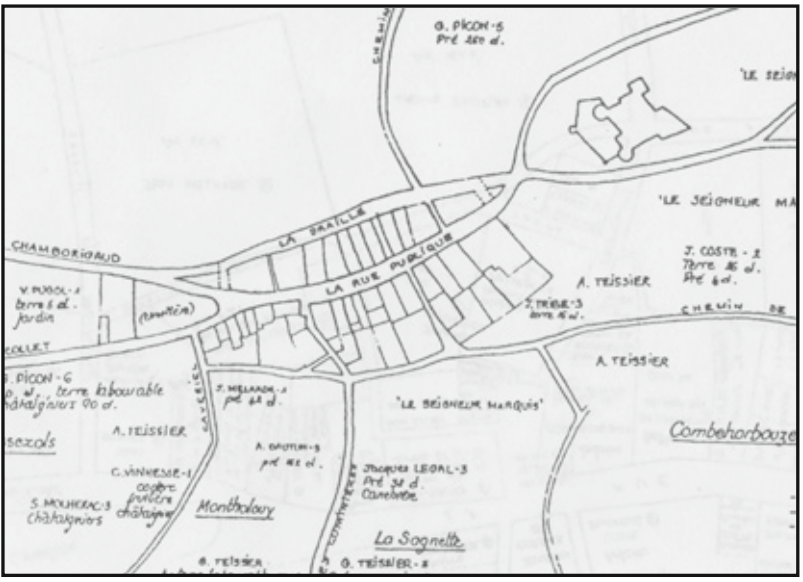

Portes, restitution du parcellaire par Claire Mouchaboeuf-Guiorgadzé.

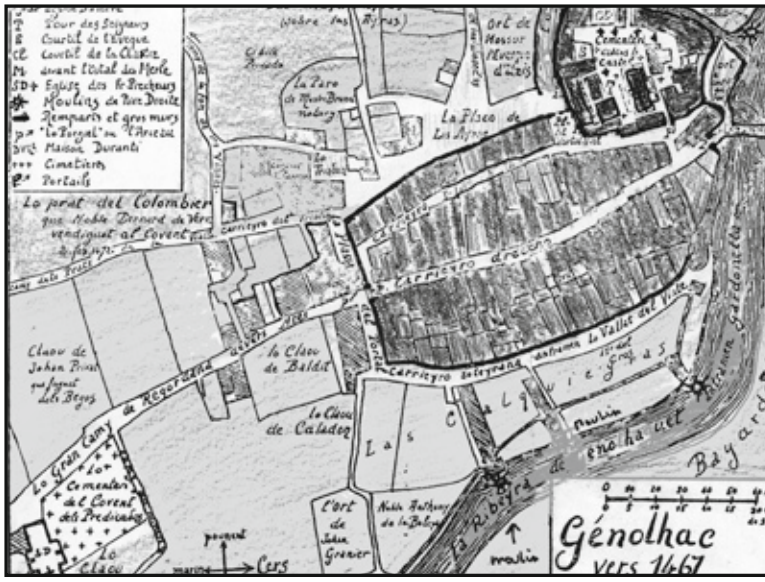

Génolhac en 1475, dessin de Jean Pellet.

Une datation possible ?

On pourrait donc dater la construction de l'enclos de Villefort de la fin du XIe ou début XIIe siècle. Un seigneur sélectionne un site où déjà vivent ses serfs et des hommes libres et y installe un lieu fortifié, judicieusement choisi, entouré d'eau, par où passe le chemin de Regordane. Les terres cultivées s'étalent sur les flancs des montagnes et vers le nord le long du valat de la Palhère. Le lieu est découpé en parcelles, vendues (?) ou cédées à des hommes libres et à des serfs, moyennant reconnaissance féodale et paiement de censives, contre une protection militaire des hommes et des biens[9].

Les parcelles occupées par les plus riches se situent toutes sur la partie gauche de la Regordane, près et en face de l'église, dans la partie sud de l'enclos. Les parcelles aux présages les plus bas et comportant plus de divisions se situent sur la partie droite de la Regardane et au nord, vers le Portalet. La répartition de la population obéit à une logique qui installe durablement les plus riches près de l'église et du cimetière et rejette les plus pauvres, plus loin, dans les parties les plus basses, et ensuite dans le faubourg appelé La Bourgade. On peut soupçonner que cette logique a présidé à la répartition des parcelles entre hommes libres et serfs. Jean Pellet avait perçu cette distinction à Génolhac en repérant l'habitat des hommes libres[10] dans la partie proche de l'église et du castrum. Ces deux lieux du pouvoir se situent sur la partie la plus haute de la ville, comme à Villefort et à Portes. Hiérarchiquement et géographiquement en haut de l'échelle et en haut de la ville.

La charte des franchises de 1270

Dès le début du XIIIe siècle, ces hommes libres ont le droit de choisir un syndic qui les représente auprès de leurs coseigneurs : le seigneur du Tournel et le seigneur de Châteauneuf. La première charte d'affranchissement est accordée par Guigue Meschin et Randon de Chateauneuf en 1269 aux hommes de l'ancienne baronnie de Villefort (dont Naves et Malbosc), suivie d'une charte des libertés aux habitants de la Cézarenque[11] en 1270 par Guigue Meschin seul. À cette date, selon ce texte, un marché[12] et une foire s'y tiennent ; un moulin et un four (hors les murs) donnent lieu à perception de taxes banales. Le seigneur du Tournel accorde à tous ses tenanciers de la Cézarenque sa sauvegarde pour s'y rendre. Nul doute que le représentant de ces seigneurs, le baille, leur juge, n'ait possédé sa maison dans l'enceinte de la ville, en 1270, il s'appelle le notaire Jean de Charvis.

Sources et bibliographie

Registres des délibérations consulaires de Villefort, Arch. dép. Lozère, EDT 198 BB I et BB 2.

André Philip, La baronnie du Tournel et ses seigneurs du début du XIIIe siècle la fin du XVe siècle, A. Privat, 1903.

La maison du XIVe siècle, photo Pierre Chante.

9 Au moment de la « guerre de cent ans », les habitants des hameaux de la communauté de Villefort son invités à se réfugier dans l'enceinte avec leur bétail.

10 Peu nombreux et dont la liste est donnée dans les chartes de franchise en 1226 et 1234. (Marie-Lucy Dumas, tome 1, documents historiques et tome II, pp. 16-19.

11 Le Puech de Brin et Brin (Concoules), Montcouviol et L'estrade (Saint-André-Capcèze), Trouilhas, Nis d'Aucel, Masseborie, Bournavettes, Le Thérond (Ponteils).

12 La date du marché du jeudi « libre franc et exempt de taxe » est connu depuis 1511.

Du XIIe siècle au XVIe siècle, les seigneurs sont les suivants :

Époques	Issus des Tournel	Issus des Anduze
XIIe	***Les Guérin du Tournel*** Odilon Guérin Marguerite sa fille épouse Odilon Guérin de Chateauneuf.	***Les Anduze*** Bernard Pierre IV Bermond Bernard VII
XIIIe	Guigue Meschin Odilon Guérin II	Marguerite d'Anduze épouse Randon de Chateauneuf, seigneur du Tournel (vers 1252)
XIVe	Odilon Guérin III Odilon Guérin IV Guigue Guérin	***Les Châteauneuf de Randon*** Guillaume IV fils de Marguerite d'Anduze crée le couvent des Dominicains à Génolhac en 1298 et y affecte les revenus du péage de Villefort.
XVe au XVIe	Armand Guérin Pierre Guérin Jean Guérin Sa fille Gabrielle épouse un Chateauneuf de Randon Les Chateauneuf de Randon Les Randon vendent leur part aux Morangiès en 1551	Marquèze dame de Chateauneuf de Randon épouse Armand IV de Polignac ***Les Polignac*** Armand de Polignac reprend Génolhac en 1562. Son fils Claude vend la coseigneurie de Villefort à Baptiste d'Isard de Coursoulles, seigneur du Castanet et coseigneur de Villefort en 1562.

En 1602, au moment de la rédaction du compoix, les coseigneurs sont Molette de Morangiès et Jacques Ysard, seigneurs du Castanet (un catholique et un protestant).

La mairie de Villefort, ancien hôtel des Yzard de Coursoules, coseigneur de Villefort.

Addendum n° 1 au Hors Série sur la Franc-Maçonnerie

La loge « Le Réveil des Cévennes » à Alès (1919-1949)

par Gabriel Liotard

Deux loges issues d'une scission

« Le Réveil cévenol » (1910 – 1919), cet atelier était le résultat de la scission de « L'Étoile des Cévennes » (1870 – 1919), étudié dans le hors-série n° 65. La grande guerre, la der des ders, qui a duré de 1914 à 1918 et peuplé nos villages de monuments aux morts, a été fatale à la vie des ateliers.

Pourquoi y avait-il eu scission ? De quelques papiers communiqués par le F∴ Zel∴ en décembre 1995, j'extrais les lignes suivantes : « *ce fut en 1911 la lutte électorale entre socialistes eux-mêmes ; Cachin un candidat socialiste devenu ensuite député communiste et Devèze élu député à cette époque. Il y eut de violentes discussions au cours des tenues, à un point tel que les frères jetaient leurs cordons et le foulaient aux pieds…* ».

L'Étoile des Cévennes et Le Réveil Cévenol (la force du destin crée l'union !), du moins les quelques frères non mobilisés ont eu quelques réunions communes, mais ils étaient incapables de renouveler leur collège d'officiers.

Avant même la fin de la guerre, ces deux loges ont fait le projet de s'associer pour n'en former qu'une seule : « Le Réveil des Cévennes », à « l'Or ∴ d'Alès/ LL∴ L'Étoile des Cévennes et Le Réveil Cévenol réunis ». Tel était l'en-tête du papier à lettres, notant en marge : « Liberté, Égalité, Fraternité » et « chacun pour tous – tous pour chacun ».

1919 : la réunification

Une lettre d'Alès du 22 septembre 1919 est adressée au très illustre F ∴ Dupré, membre de la loge « Action sociale » à l'Or ∴ de Béziers, l'invitant à « *la cérémonie maçonnique qui aura lieu le dimanche 5 octobre à l'occasion de la fusion des deux loges d'Alès. Cette cérémonie comprendra l'installation du nouvel atelier sous la présidence du très illustre Frère Larguier, membre du conseil de l'ordre, et une agape fraternelle. Les Loges de la fédération ont été invitées à se faire représenter. Nous verrions avec grand plaisir que vous assistiez à cette fête de famille et votre présence viendrait en rehausser l'éclat…* ».

Nous avons le rapport du frère installateur : « *la cérémonie a été imposante ; toutes les loges de la région étaient représentées. L'union est complète ; le F∴ Martel, Vénérable, jouit d'une sympathie méritée ; simple, modeste, c'est un excellent esprit et je suis persuadé que « Le Réveil des Cévennes », sous son impulsion, marchera de succès en succès. À la tenue comme au banquet j'ai développé les idées de progrès, de justice que le Grand Orient a toujours défendues, propagées, à travers les siècles. Excellente journée qui, je le crois, sans aucune exagération, a laissé le meilleur souvenir dans l'esprit des FF∴ d'Alès et des délégués…* ». À l'Or ∴ siégeaient Dupré, Foulquier, Espérandieu, Barbu et Seguin de Saint-Ambroix.

Une Loge sous le quai

Un autre papier du même frère nous donne d'autres précisions : « *après la guerre, l'atelier s'installe dans une cave sous le quai Jean-Jaurès que Monsieur Pagès père met généreusement à disposition. On entrait dans cette cave voûtée par d'autres caves plus petites qui ouvraient sur un passage plus étroit qui conduisait à la rue du Barri, ancien ruisseau asséché et qui était la rue la plus dégoûtante d'Alès. On chauffait cette immense cave avec un poêle à charbon qui donnait plus de fumée que de chaleur, mais on était heureux ; on avait des airs de conspirateurs qui n'étaient pas pour déplaire à tous nos frères…*»[1]. Cet atelier était donc situé entre le pont de Rochebelle et le pont Vieux sur la rive gauche du Gardon.

Plus tard (vers 1940 ?), Émile Daufès devra, - selon les papiers du F ∴ Zel ∴ - déménager l'atelier que Monsieur Pagès fils voulait reprendre pour

1 À l'occasion de la rénovation du vieil Alès, un crâne non identifié a créé l'interrogation dans la presse. Le crâne provenait-il de la loge ?

son commerce. Il trouva un local qu'un grand ami lui fournit, rue du Docteur Serre au-dessus des établissements Hussler. Par une souscription volontaire on paya les travaux d'aménagement et l'on eut alors un temple comprenant une grande salle de réunion et deux ou trois pièces.

La vie de l'atelier

Les registres ayant été détruits, brûlés par Roger Daufès, aucun témoignage ne subsiste sur le travail de l'atelier. Cependant la bibliothèque de la rue Cadet, à Paris, offre des dossiers pour chaque loge où l'on peut retrouver des bribes de son activité.

Nous trouvons un « Vœu », entériné semble-t-il par Le Réveil des Cévennes, en août 1919, d'une loge niçoise qui « *estime qu'il est du devoir de la franc-maçonnerie de soutenir, par tous les moyens en son pouvoir, la propagande laïque telle qu'elle est comprise par la Mission laïque française et regrette, que trop souvent jusqu'ici, les directions gouvernementales, laïques dans la métropole, aient été entachées de cléricalisme aux colonies et à l'étranger. Elle émet le vœu que le Conseil de l'Ordre intervienne auprès des pouvoirs publics pour que les subventions si largement distribuées aux missions chrétiennes soient peu à peu diminuées au profit des œuvres véritablement laïques seules capables de faire connaître et aimer la civilisation française.* »

Le 2 décembre 1920, l'atelier demande 10 exemplaires de la Constitution (du Grand Orient) après que le trésorier Pierre Fontaine ait envoyé 1002 francs au Grand Orient.

Un profane, C. né le 21 mars 1893 est refusé en 1921 car il est « faible, il parle trop s'il boit »…

Le 4 juin 1921 : « *dans la tenue de ce jour notre atelier a voté les conclusions suivantes sur la révision de la Constitution : considérant que la démocratie ne peut être réalisée pleinement que par la souveraineté du travailleur reconnu et proclamé par nos institutions, que le travail seul doit être créateur de droit ; que quiconque n'apporte pas à la collectivité sa part dans l'activité sociale ne peut réclamer aucune capacité civile ou politique ; car à la démocratie politique doit être substituée la politique économique du travail ; la loge émet le vœu que la franc-maçonnerie française étudie dans cet esprit les projets de modification ou de remplacement de nos institutions purement politiques afin que soit réalisée toute la démocratie par l'abolition des derniers privilèges sociaux et terminer le cycle de la révolution de 89* », signé Paul Richard, secrétaire.

Au centre une étoile, entourée de l'équerre et du compas autour desquels se croisent rameaux d'olivier et de laurier dont les extrémités touchent la mention G.O.D.F., tandis qu'à l'opposé est notée la date de création : 1919. Le bord de ce sceau circulaire mentionne, séparé par deux étoiles, le titre distinctif « LE REVEIL DES CEVENNES » et l'Or ∴ d'Alais (Gard).[1]

1 Le sceau en caoutchouc valait 10 F., en cuivre 60 F. environ.

10 juin 1921 : le secrétaire envoie à Paris un paquet de documents portant sur :

1. les conclusions sur la révision de la Constitution
2. un rapport sur « l'impôt sur le capital »
3. un questionnaire sur l'admission de la femme dans la franc-maçonnerie
4. conclusions sur la Société des Nations (SDN)
5. rapport sur la réforme de l'enseignement
6. rapport sur le recrutement maçonnique
7. avis d'initiation
8. avis d'ajournement
9. liste des FF ∴ ayant cessé d'être membres actifs
10. tableau des membres actifs
11. obligation olographe du F ∴ Gilles Paul, délégué au convent 1921.

Sans avoir beaucoup de détails nous voyons ainsi les préoccupations de cet atelier. En mai 1921, 1452,50 F. sont envoyés au Grand Orient. La loge demande pour son agape fraternelle le 12 juin la

CONFERENCE MAÇONNIQUE A ALAIS

Maçonnerie et Démocratie

Devant un public composé de tous ceux qui sont considérés à Alais comme les chefs des différentes fractions du Parti républicain, a eu lieu, hier après-midi, salle Jean-Jaurès, la conférence publique et contradictoire organisée par la Loge « Le Réveil des Cévennes ».

Le citoyen Albert Martel, conseiller général, présidait, assisté des citoyens Espérandieu, maire de Ribaute-les-Tavernes et Assénat, adjoint au maire de Gagnières.

Après avoir présenté les orateurs et annoncé que la Franc-Maçonnerie, recherchant la lumière, la conférence serait contradictoire, le président donne la parole au citoyen Julian, membre du Conseil de l'Ordre.

CE QU'EST LA MAÇONNERIE

Ce dernier excuse tout d'abord le docteur Crémieux qui, adjoint au maire de Cette, avait été retenu par les devoirs de sa charge.

Dans un langage simple, mais avec force, le citoyen Julian fait le rapide procès du Bloc National, qui trahit les intérêts de la France et de la République. Devant ce danger, tous les républicains, tous les socialistes dont il est, doivent se grouper pour sauver les quelques réformes laïques et sociales existantes.

Le citoyen Léon Dupré, vice-président du Conseil de l'Ordre, parle ensuite. Pendant une heure, il développe la doctrine maçonnique qui, contrairement aux mensonges de ses adversaires, est faite de bonté et d'amour envers l'humanité.

Essentiellement philosophique, philanthropique et sociale, la Franc-Maçonnerie a pour objet la recherche de la vérité. Dans ses travaux, elle étudie la morale, la solidarité, le perfectionnement intellectuel et social ; en un mot, l'amélioration matérielle et morale de l'humanité tout entière.

Sa devise, prise par les Révolutionnaires de 1789, est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

La Maçonnerie écarte tous les dogmes. Dans les réunions maçonniques travaillent, côte à côte, en un sentiment de fraternité mutuelle, les citoyens appartenant à différentes fractions de la grande famille républicaine, communistes, socialistes unifiés et radicaux-socialistes.

MAÇONNERIE ET DEMOCRATIE

Après avoir traité de la doctrine, le citoyen Léon Dupré avec la vibrante éloquence qu'on lui connaît, aborde l'action maçonnique dans la Démocratie. Il rappelle les luttes qu'elle a eu à soutenir contre toutes les réactions cléricales, royalistes ou impérialistes ; les injures dont elle a été et est encore abreuvée. Il indique qu'en 1914 la Franc-Maçonnerie Française avait décidé une réunion avec la Franc-Maçonnerie de toutes les puissances pour essayer d'éviter la terrible catastrophe qui menaçait le monde. Malheureusement, comme un coup de foudre, la guerre éclata et la réunion projetée ne put avoir lieu.

Il y a quelques mois, en novembre 1921, à Genève, avait lieu un Congrès maçonnique international auquel assistaient les délégués des Puissances Maçonniques de tous les continents, y compris les délégués de la Grande Loge allemande de Nuremberg. Dans ce Congrès mémorable, où la Franc-Maçonnerie française joua un rôle prépondérant, fut adoptée une charte constituant la Fédération maçonnique internationale qui comprend plus de six millions d'adhérents.

La Franc-Maçonnerie travaille donc, conformément à sa doctrine, au rapprochement de tous les peuples et à la fraternité internationale.

LA MAÇONNERIE CONTRE LA REACTION

Au point de vue national, la Franc-Maçonnerie met en garde tous les démocrates, tous les socialistes contre leurs divisions qui donnent une force considérable à la réaction et au Bloc National, qui en est son émanation.

Nous assistons, en effet, aujourd'hui, après la reprise des relations avec le Vatican, au sabotage de nos lois laïque et au retour des congrégations religieuses. Resterons-nous impassibles devant tous ces dangers ?

Le citoyen Léon Dupré espère que non, car, aidée par tous les démocrates, la Franc-Maçonnerie est décidée à faire parcourir le pays par ses conférenciers pour

présence d'un délégué du conseil de l'ordre. Il lui est répondu que c'est impossible car le conseil se réunit le même jour.

Le 30 juin 1921 on accuse réception du « Tableau de loge » selon lequel l'atelier compte 80 membres actifs.

Le 13 mars 1922 est donnée une « Conférence maçonnique publique et contradictoire » organisée par la loge d'Alès avec le concours du citoyen Julian membre du Conseil de l'Ordre. On y recevra les excuses du docteur Crémieux adjoint au maire de Cette (Sète). On y fera le procès du Bloc national qui trahit les intérêts de la République. Selon l'habitude, la presse se faisait l'écho des conférences publiques.

Le 20 janvier 1923 est voté l'ordre du jour suivant transmis le 1er février sous forme de vœu : « *la loge* « Le Réveil des Cévennes » *dans sa tenue du 20 janvier 1923 a voté l'ordre du jour suivant : considérant que l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen confère à tout Français le droit d'exprimer librement sa pensée et de défendre les idées et les sentiments qu'il partage ; considérant que le vote émis par la Chambre des députés à l'égard de Monsieur Cachin constitue une grave atteinte au principe posé par l'article précité de la déclaration félicite les 141 députés républicains qui ont manifesté leur indéfectible attachement à la liberté d'opinion et de pensée en s'opposant à la levée de l'immunité parlementaire d'un de leurs membres…* ».

Le Grand Orient écrit à Alès suite à « la démission d'un de nos F F ∴ appartenant au parti communiste », demandant de signaler à nos FF ∴ « *que les francs-maçons ont été admis sur leur affirmation d'être des hommes libres et de travailler avec zèle, constance et régularité, à l'œuvre de la franc-maçonnerie. Qu'en obéissant servilement à un ordre dogmatique, ils ont aliéné leur qualité d'homme libre. Que cette attitude établit une collaboration évidente à l'œuvre de déconsidération entreprise contre la franc-maçonnerie par l'Internationale communiste.* »

Le 21 février 1923 le Grand Orient écrivait : « *nous avons la faveur de vous informer qu'au cours de sa dernière réunion le Conseil de l'Ordre a pris connaissance de votre vœu relatif à la liberté individuelle, à la liberté d'opinion et aux menées réactionnaires du gouvernement. Après discussion le conseil a décidé de publier un tract de propagande sur les défaillances républicaines du gouvernement actuel et ses tendances impérialistes* ».

Le 11 avril 1923, l'atelier a émis un vœu contre l'occupation de la Ruhr. Le conseil de l'Ordre estime qu'il fallait être prudent dans les affaires de politiques étrangères.

En 1923, il est noté que les tenues ont lieu les premiers et troisièmes samedis de chaque mois au numéro 8, quai Neuf. Il n'est pas possible de suivre la vie de l'atelier au jour le jour, les archives ayant disparu. En février 1926 toute une polémique s'élève dont la presse se fait l'écho.

Deux ex-frères

Le vénérable maître Gilles se sentait diffamé par le frère Paul Richard qu'il accuse d'envoyer des lettres anonymes ! Tout un dossier existe sur ce fait divers[2]. Paul Richard n'est plus franc-maçon en 1928, et la loge a envoyé un démenti à « Alès-Journal », pour protester contre cette qualité qu'on avait attribué à Paul Richard lors de sa promotion comme chevalier de la Légion d'honneur.

Un autre promu à l'ordre de la Légion d'honneur : M. Eloy-Vincent[3], « *directeur de l'école des Beaux-Arts de Nîmes, ses nombreux amis ont appris avec un réel plaisir sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur. Plus particulièrement les membres de la loge maçonnique le réveil des Cévennes, à laquelle le nouveau légionnaire a appartenu depuis de longues années…* ». Né en 1868, apprenti au Réveil Cévenol le 4 novembre 1911, il est compagnon le 18 avril 1916, maître le 18 août 1917. Il s'est éloigné de sa loge depuis 1926.

Portraits de Jaurès, dessinés par Eloy-Vincent.

Une loge très sociale

Nous n'avons pas retrouvé d'autres éléments sur la vie de l'atelier jusqu'en 1936. À la suite de l'étude de la question « A » portant sur l'économie moderne nous trouvons ces lignes : « *en avant contre la Bastille de l'argent ! C'est ce cri que dicte aux républicains leur devoir. La première Bastille à prendre c'est la Banque de France !* » Je me servirai des paroles prononcées à la chambre par Marcel Déat pour fixer à nouveau la situation sur les agissements de la Banque de France. Il est fait référence à Albert Bayet : « *il faut faire le 89 économique. Il faut avoir sa banque d'État* ». Au passage est lancée l'idée « *de la société économique des nations* ».

Pendant la guerre

La franc-maçonnerie fut interdite par deux lois du gouvernement de Vichy du 13 août 1940 et du 18 août 1941. Le F ∴ André Lévesque écrit : « *quantité de francs-maçons se lancèrent dans la résistance. Ils furent les premiers à Alès et dans les Cévennes à agir dans ce sens. Les frères Daufès, Lunel, Laget, Delfieu, Louis Auguste, Piquemal et Marius Balmelle créèrent les premiers réseaux de contacts et les premières chaînes de passage qui dirigeaient ceux qui voulaient fuir vers l'Espagne ou vers les ateliers ou les mines de la région. Les frères Houlette (Fernand Huet), avec Fernand Gascuel et Laget organisèrent les premiers maquis. L'un s'installera en 1941 à Aire-de-Cote. Les relations avec Nîmes étaient journalières, en particulier avec les frères Volpellière, Brunel, Salle, Pradine, Bastide, Eloy-Vincent, Espérandieu… Parmi les otages qui furent désignés en 1942 figuraient Antoine Mathieu-Goirand, Barral, Marius Balmelle, Piquemal, Houlette et Daufès. Grâce à de nombreuses complicités ces amis échappèrent à l'arrestation. Seul Lunel, ancien brigadier chef de police judiciaire, américain d'origine, fut arrêté et torturé et paya de sa vie son attachement à l'idéal maçonnique.* »

« *La liste de la franc-maçonnerie d'Alès fut livrée à la police allemande par un ancien policier en retraite, que nous avions admis et qui eut un moment de faiblesse, ce qui faillit coûter la vie à tous les maçons d'Alès. Cette liste fut publiée dans le journal officiel et les journaux nationaux et régionaux.* »

2 Paul Richard publiciste, 8 av. Carnot, affilié le 22 avril 1911, maître le 3 mai 1919, secrétaire en 1920-21.

3 Eloy-Vincent a peint deux toiles visibles dans le vestibule d'entrée du lycée Dhuoda à Nîmes.

Quelques membres de la loge Le réveil des Cévennes en 1939

Pujade, Labaume, Delfieu, maçon, Larguier, banquier, Martel, minotier, Gilles, entrepreneur, Justamon, épicier, Mercier, instituteur, Eggimans, artiste peintre, Pontier, Delfieu, salaisons, Georges Paul, Bareau, proviseur de Lycée, Levesque, Schneiter, Polge, Rafinesque a eu la médaille du quarantenaire.

Après la libération : difficile reconstitution

Suivant le texte du F ∴ André Bastide : « *dès la libération intervenue fin août 1944, quelques frères, malheureusement bien moins nombreux qu'en 1939 prirent immédiatement contact, avec la joie que l'on devine. Dès le 5 janvier 1945 eut lieu une réunion sous la présidence de notre F ∴ Louis Salles, délégué officiel du Grand Orient de France accompagné du F ∴ Arnold Coste. Furent convoqués à cette réunion qui eut lieu dans le bureau de notre F ∴ Émile Daufès, rue Edgar-Quinet, les FF ∴ Gascuel, André Bastide membres de la loge Le Réveil des Cévennes et le F ∴ Paul Silhol, membre de la loge « Progrès-Humanité » à l'Or ∴ de Saint-Ambroix* ».

La loge n'avait pu retrouver ni son local, ni ses décors, ni son mobilier. Elle ne les retrouvera jamais. Les réunions continuèrent donc au domicile de plusieurs frères : Fernand Gascuel d'abord puis chez Marius Balmelle (rue des Casernes numéro 16) et enfin chez Émile Daufès.

Époque incertaine et difficile. Travail plus difficile encore. Pour les F F ∴ de l'époque tout était à refaire, tout était à rebâtir, tant sur le plan local que national. « *Nos frères de Progrès-Humanité, ajoute Bastide, étaient également dans une situation difficile. N'ayant pas encore récupéré leur local, ils se réunissaient au domicile du F ∴ Paul Silhol, place du Graveyrol à Saint-Ambroix. Notre F ∴ Lévesque n'étant pas encore rentré de captivité, l'effectif de cette loge ne comptait que neuf membres actifs dont près de la moitié était relativement âgée. C'est dire les énormes difficultés auxquelles eurent à faire face nos F F ∴ de Saint-Ambroix à qui nous devons un hommage bien mérité pour la part qu'ils ont prise pour le maintien de la maçonnerie dans l'arrondissement d'Alès* ». La loge de Saint-Ambroix a récupéré son local en 1947, les F F ∴ de Progrès-Humanité le mirent immédiatement à la disposition de la loge d'Alès, Le Réveil des Cévennes, ce qui lui permit de travailler régulièrement et aussi avec plus de facilité.

La reprise avortée du Réveil des Cévennes 1947-1948

C'est le 9 novembre 1947 qu'eut lieu la première tenue de la loge Le réveil des Cévennes dans le temple de Saint-Ambroix. Après discussion et vote, il fut décidé que les deux loges garderaient leur autonomie et leur caractère propre. À l'usage, les difficultés de cette situation ne tardèrent pas à apparaître. Par ailleurs, la quasi impossibilité de retrouver un local à Alès devenait de plus en plus évidente. La filiation devenait une nécessité. Le 12 décembre 1948 les F F ∴ Marius Balmelle, Germain Barus, André Bastide, Émile Daufès, Louis Delfieu et Fernand Gascuel étaient affiliés à la loge « Progrès-Humanité ». Par la suite tous les autres frères sollicitèrent leur affiliation. Par décision prise par le conseil de l'ordre au cours de sa séance plénière du 18 septembre 1949, la loge « Le réveil des Cévennes » à l'Or ∴ d'Alès était mise en sommeil.

Vocabulaire maçonnique :

Atelier : lieu de réunion
Loge : assemblée
Tenue : réunion
Orient : désigne les lieux où sont implantés une ou plusieurs loges.
Vénérable : le dirigeant élu de la loge.

Arthur Ranc (1831-1908)

Sa famille. Ses combats. Ses relations avec Marcellin Pellet

par Olivier Poujol

Arthur Ranc, appelé souvent en son temps « Ranc », sans son prénom, était d'origine cévenole par son père. Mais la trace du républicain Ranc parait avoir été effacée de l'histoire cévenole. Très connu de son vivant, ce «grand républicain» (selon le qualificatif que les citoyens du XIXe siècle ont décerné aux plus grands défenseurs de la République) ne dit plus rien à la plupart d'entre nous dans les Cévennes et dans la Lozère. Nous souhaitons le retrouver dans sa famille paternelle originaire de Villefort et dans son parcours politique en le croisant avec celui de Marcellin Pellet, autre républicain d'origine cévenole.

Première partie

La famille Ranc, de Villefort. L'abbé Maurice Ranc (1764-1842).

Devenue veuve, Madame Ranc publie des documents sur son mari sous le titre : *Ranc. Souvenirs-Correspondance 1831-1908 (Paris, 1913). L'ouvrage débute par un paragraphe sur la jeunesse de Ranc : «La maison paternelle et des papiers datant de quatre siècles, existent à Villefort, dans la Lozère. L'arrière grand-père de Ranc naquit à Villefort en 1733. Cadet de famille, il fut enchanté d'une Révolution qui abolissait le droit d'aînesse. Il n'avait point hérité pour cela ; tous les biens de la famille ayant été vendus à de braves paysans qui travaillaient inconsciemment à démocratiser la propriété. Il se fit soldat et mourut capitaine, laissant deux fils, Paul et Maurice Ranc, nés à Villefort en 1765 et 1770. À la mort prématurée de Paul Ranc, docteur à Villefort, le frère cadet Maurice Ranc, recteur de l'Académie de Poitiers, appelait près de lui son jeune neveu Odilon Ranc, né à Villefort le 13 fructidor an XI. De lozérienne, la famille Ranc devint poitevine. Ce grand oncle voltairien devait avoir sur Ranc une influence décisive. Auprès de lui, Odilon Ranc fit ses études de droit à Poitiers, prit une charge d'avoué et se maria. Chez M. et Mme Odilon Ranc venaient tous les étés leurs parents Balme et Barrot ».*

Ce passage, où Madame Ranc rappelle une transplantation familiale majeure de Villefort à Poitiers, comporte plusieurs erreurs sur les personnes que l'on peut corriger en consultant en particulier les registres paroissiaux de Villefort. Le journal Le Gaulois, dans sa livraison du 24 novembre 1885, écrivait de façon grandiloquente et perfide à propos d'un adversaire politique : « *Rien de ce qui touche les origines de M. Arthur Ranc ne saurait être indifférent au peuple français* ». Pour notre part, rien de ce qui touche aux origines d'Arthur Ranc ne saurait être indifférent aux chercheurs cévenols !

Dans la famille Ranc, le vicaire Maurice Ranc

Vital Ranc, arrière grand père d'Arthur Ranc, est né à Villefort en 1733. Il épouse Marie Rieu (1740-1808). Il décède dans sa maison de Villefort, le 26 octobre 1824. Le couple eut deux fils. L'aîné, Maurice Ranc, né à Villefort le 5 avril 1764, est le grand homme de la famille. Il fit ses études au séminaire d'Avignon. Après son ordination, il est vicaire aux Vans. Le 20 mars 1791, le curé des Vans Domergue et son vicaire Ranc prêtent serment à la Constitution civile du clergé, avec des restrictions sur tout ce qui pourrait porter atteinte à l'autorité spirituelle. Dès les premiers jours de juillet 1792, le vicaire Ranc avait quitté son poste et disait-on, avait émigré. Le 5 août, son logement est donné à un lieutenant d'un bataillon de volontaires nationaux (comme le rapporte Marius Tallon, historien des Vans). Maurice Ranc vint habiter chez son père à Villefort. Il fut porté sur la liste des émigrés, mais il lui fut facile de s'en faire rayer en prouvant que, pendant la tourmente révolutionnaire, il n'avait pas quitté la maison paternelle. Après la Révolution, l'abbé Ranc dirige une petite institution à Pont-Saint-Esprit, avec un pensionnat d'une douzaine d'élèves, où Auguste Sibour (né en 1792, assassiné en 1857), appelé à devenir archevêque de Paris, fit ses premières études. Il dirige le collège de Lille en 1806. Il est promu en 1811 ins-

pecteur de l'Académie de Liège. Il est aussi professeur (chaire d'histoire) à la Faculté des Lettres de Bruxelles. En 1813, il est nommé recteur de l'Académie de Bruxelles (une des plus importantes, disait-on, de l'Empire). En 1814, l'invasion le force à quitter la ville et à rentrer à Paris. Nommé au lycée de Toulouse, il est recteur de l'Académie de Toulouse pendant les Cent Jours. Relevé un temps de ses fonctions, il devient vite directeur du collège royal de Poitiers en 1816. On lui offre d'être recteur de l'Académie de Nîmes en 1819. Il refuse. Il est admis à la retraite en 1823. La Monarchie de Juillet le fait recteur de l'Académie de Poitiers de 1830 à 1835. Il prend une retraite définitive en 1835. Il décède à Poitiers le 3 mars 1842.

À Poitiers, Maurice Ranc donna un grand développement à l'instruction primaire. Il est recteur au moment de la mise en oeuvre de la loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'enseignement primaire. S'est-il retrouvé alors avec son ministre Guizot comme Cévenol par sa mère, originaire des pentes de la montagne de la Lozère (Le Pont-de-Montvert et Villefort) ? Ranc est un des quatre ecclésiastiques recteurs de la Monarchie de Juillet. Les ecclésiastiques recteurs de l'Empire étaient plus nombreux. Il est étiqueté comme membre du clergé gallican. Maurice Ranc fit venir à Poitiers son neveu Odilon afin d'accomplir ses études dans le collège qu'il dirigeait. En même temps qu'Odilon, il attira au collège de Poitiers, Adolphe Barrot, frère d'Odilon et de Fernand Barrot, dont la famille comme la sienne était originaire de la Lozère et qui occupera, à l'égal de ses frères, de hautes fonctions publiques (dans la diplomatie).

Dans la famille Ranc, Paul grand-père et Odilon père d'Arthur

Le frère cadet de Maurice, Paul Ranc, né à Villefort en 1766, est le grand-père d'Arthur Ranc. Il est marchand tanneur. Il épouse, le 6 février 1787, Marie-Anne Antoinette Meffre (1768-1842). De leur union naît un fils, Joseph-Odilon. Paul Ranc décède dans sa maison de Villefort le 29 janvier 1827.

Odilon Ranc, né à Villefort le 1er septembre 1803, fit ses études à Poitiers, au collège et à la faculté de droit. Il acheta une charge d'avoué près de la cour d'appel de Poitiers, fut un temps juge de paix, et se fixa à Paris en 1854, où il exerça comme avocat. Il épouse le 18 juin 1827 Julie Massé, née en 1808, fille de David Massé, magistrat de la ville et conseiller de préfecture. Odilon décède en 1885 et Julie en 1887. Le couple eut deux fils : Adrien et Arthur.

Dans la famille Ranc : Adrien et Arthur

Adrien Ranc est né à Poitiers le 24 mars 1828. Il décède à Paris le 13 septembre 1873 (déclaration de décès faite par son père). Il est chef de gare à l'Ouest (Compagnie des chemins de fer de l'Ouest). Il a épousé en 1858 à Plainpalais (Genève) Franceline Laurendeau. Les obsèques civiles d'Adrien Ranc eurent lieu le 16 septembre 1873 au cimetière de Montmartre-Saint Ouen. Eugène Spuller, en tant qu'ami intime d'Arthur Ranc, alors en exil en Belgique, fit l'allocution principale. Son discours fortement politique n'était pas exempt de sentiments : « *Adieu au nom de votre frère, violemment arraché à son mandat de représentant du peuple, à l'affection de sa famille et à la nôtre et qui a repris la route de l'exil sans pouvoir vous embrasser une dernière fois* », L'Avenir National, 18 septembre 1873. Les obsèques d'Adrien Ranc se déroulèrent dans un climat tendu sous surveillance policière pour prévenir toute manifestation. Léon Renault, préfet de police, y dépêcha de nombreux agents. La presse s'en fit l'écho. Les obsèques sont rapportées par le journaliste Emile Zola dans la Lettre de Paris qu'il faisait parvenir au *Sémaphore de Marseille*. (S.M. du 18 septembre 1873).

Arthur Ranc est né à Poitiers le 20 décembre 1831. Il fit ses études au collège de Poitiers. Il fut reçu bachelier en 1848 ce qui lui permit de gagner promptement Paris pour y suivre les cours de la faculté de droit et de l'École des Chartes. Il fit paraître dans *Le Temps*, en 1868, un feuilleton intitulé *Le roman d'une conspiration* dont l'action se passe en grande partie à Poitiers. Plusieurs quartiers de la ville s'y trouvent décrits, notamment la place du Pilori où résidaient ses parents. Il épouse à Paris en 1905 Berthe Morel (1878-1963). Le couple est sans descendance. Arthur Ranc meurt à Paris le 9 août 1908.

Pour Albin Mazon (lui aussi ardent républicain) la famille Ranc serait originaire du Petit Paris (Ardèche), situé sur une voie muletière : « *les muletiers du Petit Paris, le berceau de la famille du républicain Arthur Ranc, étaient partout connus sous le nom de Parisiens* » (Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, édition de 1892, page 32). Le patronyme de Ranc («rocher» et «boiteux»

dans le dictionnaire d'Albert Dauzat) est fréquemment porté en Ardèche (premier département pour ce nom). Arthur Ranc apparaît sous le nom assez transparent de «Rock» dans le roman de son ami Jules Vallès : Le Bachelier (1881)[1].

L'abbé Maurice Ranc, grand-oncle d'Arthur, est évoqué dans une notice envoyée en 1885 par Maître Benoit, notaire à Villefort, au *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère* (volume de 1885, pages 245-247). Un portrait de l'abbé Ranc, offert par la famille, doit être versé par Maître Benoit à la Société des Lettres pour la galerie lozérienne où la société rassemble les portraits des personnages qui ont illustré le département. Félix Remize a repris cette notice dans ses *Biographies Lozériennes* (Toulouse, 1948). Mais la notice a été écartée du dictionnaire de biographies *Lozériens connus ou à connaître* publié en 1992 sous la direction de Privat Buffière, Patrick Cabanel et Felix Remize (sous dir. de Félix Buffière).

(à suivre)

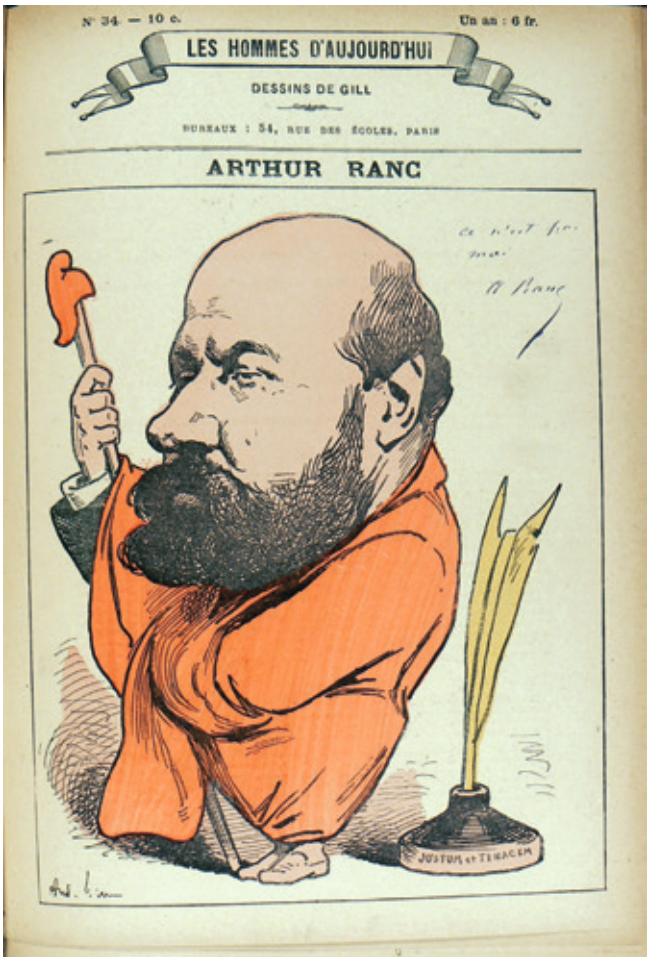

Caricature d'Arthur Ranc, signée « ce n'est pas moi ». Sur l'encrier, le latin de cuisine des bacheliers : « justum et tenacem » juste et tenace ! Centre de recherches en histoire du XIXe siècle, Université Paris 1.

1 Téléchargeable en pdf sur *beq.ebooksgratuits.com/vents/valles-2.pdf*. Les références à Rock sont nombreuses.

De quelques inondations survenues à Alès

par Jean-Gabriel Pieters

Essayant de tirer le meilleur parti des sources à notre disposition immédiate, nous nous référerons aux travaux, publiés en 1896, de l'historien Achille Bardon († 1900) et poursuivis avec une remarquable conscience par le chanoine Marcel Bruyère, de 1940 à 1948, à partir des mêmes fonds d'archives. — à des notices parues dans le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais* (l'une d'elles, dans celui de 1879, nous réserva une agréable surprise !) — et pour terminer, à la narration que fit notre secrétaire Marineta Mazoyer, témoin direct des tragiques événements du 30 septembre 1958. (1).

Les crues cévenoles

La géographie physique à l'origine des « *Crues cévenoles* », nous la découvrons dans un ancien numéro de *Causses & Cévennes* (n° 1, 1971, p. 5-15), avec un sous-titre qui en justifie la publication : « *Caractéristiques et dispositions prises pour se prémunir contre leurs effets* ». La structure de l'article parle d'elle-même : *Relief et réseau hydrographique – Régime des pluies – Les crues – Lutte contre les inondations et moyens de s'en protéger* [...]. S'agissant ici de parler de la seule ville d'Alès, nous avons retenu qu'à cause du ruissellement, « *la majeure partie des eaux pluviales recueillies dans*

le bassin supérieur des cours d'eau arrive très rapidement et à une grande vitesse à l'entrée du cours moyen puis du cours inférieur … les cours inférieurs [étant] des plaines alluviales … facilement submersibles … très sensibles aux crues et par conséquent aux précipitations survenant dans les bassins supérieurs » ; c'est précisément ce que nous allons observer.

Le chanoine Bruyère (p. 728) dit que le nom du quartier alésien de *Tempéras*, jadis lieu de prédilection des jardins potagers situé sur la rive gauche du Gardon, vient de *trempa* : mouillé, désignant un lieu humide, détrempé. Cette plaine alésienne constitue le site d'évacuation des eaux fluviales descendant des collines, leur lieu de passage pour communiquer avec la rivière lors des crues (*Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais* de 1891, p. 98). Les jardins maraîchers occuperont par la suite les terres de la Prairie…

La crue de 1376

Dans *Alais de 1341 à 1361*, A. Bardon écrit (p. 92) : « Une forte crue du Gardon vint pendant l'hiver de 1376 menacer de tout emporter. *Le rempart fut déchaussé sur une longueur de cent cannes* (200 m) *; on s'attendait à chaque instant à le voir s'écrouler*. Les habitants des maisons environnantes s'étaient empressés de déménager ; les hommes de l'art assuraient tous que si une autre crue survenait, on verrait tomber toute la muraille depuis le pont de Bertolle jusqu'au moulin des seigneurs ».

À l'époque d'Achille Bardon, l'architecte (urbaniste) alésien Amédée Gros ([2]) évoque le rempart d'Alès comme étant à la fois *une garantie contre les inondations du Gardon* – mauvais voisin ! – et la délimitation des emplacements favorables au commerce et à l'industrie : raison d'être du développement de la ville… et protection contre les ennemis du dehors. Il s'exprime ainsi : « L'époque où ces grands travaux furent entrepris n'est indiquée dans aucun document ; tout porte à croire cependant qu'ils sont contemporains de l'église et du château (Xe siècle, affirme-t-il) … On décida donc la construction d'un rempart qui, partant de l'extrémité de la Roque, longerait les bords de la rivière jusqu'au Pont-Vieux, remonterait le long des casernes actuelles jusqu'à la rue Saint-Vincent pour, de là, aller rejoindre l'enceinte du château des barons ; laquelle, à son tour, aller se souder à la Roque, notre point de départ ».

M. Bruyère relate bien sûr (p. 92-94) l'époque de la guerre avec les Anglais, qui avait repris en 1369 ; il mentionne également la conduite du coseigneur Bernard Pelet, soupçonné de « témoigner de la sympathie pour les routiers anglais et de chercher à les introduire dans son château d'Alès ». Mais ce qui nous intéresse, c'est l'autorisation d'établir un octroi, donnée aux consuls d'Alais par le duc Louis d'Anjou (frère du roi Charles V le Sage, qui l'avait nommé gouverneur du Languedoc). Ce financement permettrait notamment de « *reconstruire une partie du mur d'enceinte emporté par une inondation du Gardon* ». La première adjudication de cet impôt aura lieu 15 novembre 1370… Bruyère parle lui aussi, dans les mêmes termes que Bardon, de la crue du Gardon survenue pendant l'hiver de 1376, avec cette variante intéressante : « … il est probable que la muraille serait tombée, depuis *le pont du Marché* jusqu'au moulin des seigneurs (*le Moulin Neuf*) ».

Catastrophes suivantes…

A. Bardon, p. 168 : « Au moment où la Pucelle tombe entre les mains des Anglais [fin décembre 1430], les Alésiens s'occupent des routiers [et] *d'une crue du Gardon qui a emporté une arche du Pont-Neuf* ».

Dans sa longue « *Étude sur la ville d'Alais* », l'architecte Amédée Gros livre (p. 101) un ensemble de dates. De ce fait, il nous suffira désormais de suivre le fil de la chronologie qu'établit le chanoine Bruyère à partir des Archives municipales et notamment, des délibérations du Conseil de ville. M. Gros écrit : « Dans le courant des années 1470, 1604, 1741, 1768, 1795 , 1815 et 1846, les eaux du Gardon envahirent la ville ; leur niveau atteignit, dans l'intérieur de la cité, la hauteur de la basse place Saint-Jean ». Il observe que les trois premières inondations citées se sont produites à 135 ans d'intervalle, et que celles comprises entre 1741 et 1846 se sont succédées à 26 ans les unes des autres. Le but de son exposé est de déterminer les moyens de prévenir de pareils malheurs, en regardant en face l'éventualité d'un épouvantable cataclysme « qui peut se réaliser demain », et notre impuissance à le prévenir. Que faire alors ? Il met principalement en cause les ponts existants et suggère de les rendre moins dangereux en augmentant leur débit ; second moyen de préservation : élargir la Grand'Rue… Cela nous vaut une description « technique » de la catastrophe de 1846 que nous relaterons plus loin.

L'inondation de 1471

M. Bruyère, p. 113 : « Une grande inondation se produisit le 21 septembre 1471 (et non 1470) à 9 heures du soir. *Les murailles tombèrent sur une grande longueur et les portes de la ville furent emportées au loin à cinq ou six lieues.* Les moulins furent abattus et plusieurs personnes noyées. Les maux et les dommages furent infinis ».

On apprend que, sur la démarche de Charles, fils du seigneur-comte de Beaufort, le roi Louis XI exempta (le 28 novembre), pour six ans, la ville du paiement de la moitié de la taille et des deniers royaux. Il paraît aussi que l'hiver qui suivit fut très rude et fit périr de nombreux oliviers (3).

L'inondation de 1551

M. Bruyère, p. 129 : En septembre 1551, une inondation emporta une arche du pont du Marché, le rendant impraticable, au grand dommage du commerce cévenol … *Elle fit un grand trou au portail de Bertholle et détruisit le chemin hors ville, allant du portail du Pont-Vieux à celui de Saint-Gilles.* Devant le portail du Pont-Vieux se créa un abîme dangereux à franchir de nuit … ». On notera que les nombreuses « ayguières » (croisières) qui avaient été ouvertes dans les remparts, pour donner du jour aux maisons qui y étaient adossées, permirent à l'eau d'entrer en abondance dans l'intérieur de la ville ; il fallut donc en fermer une quarantaine.

Les États de Languedoc accordèrent 3 000 livres pour la réfection de la pile emportée par les eaux. *Les Dominicains qui jadis avaient construit le pont* avaient eux aussi intérêt à cette réparation car leur couvent était situé à son extrémité, côté rive droite. Les travaux, qui avaient coûté 4 800 livres tournois, furent terminés le 11 juillet 1553 ; on remit en place la croix de pierre qui se trouvait au milieu du pont avant l'inondation.

M. Bruyère, p. 176 : En 1599, *une longue étendue des murailles de la ville s'écroula à l'endroit de Saint-Antoine* (ancien évêché actuel). C'est une époque de grands changements seigneuriaux et de désordres publics.

Le Déluge du 10 septembre 1604

M. Bruyère, p. 177-179 : « Ce fut une des plus terribles [inondations] qu'Alès eut à souffrir, la première sur laquelle nous avons des renseignements précis ».

Ces renseignements, nous les devons à une plaquette de 13 pages imprimée à Paris en 1605, publiée en fac-similé et commentée par Gratien Charvet dans les *Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alès*, année 1879 (p. 29-59) . Nous disposons ainsi d'une source d'époque et de deux commentaires (disons) plus « lisibles ».

DISCOVRS
PITOYABLE DV GRAND
DESBORDEMENT DE LA
riuiere du Gardon, aduenu en la ville d'Allez, & és enuirons, le dixiesme iour du mois d'Aoust 1605.

Contenant les dommages, ruines, pertes, & mort de plusieurs personnes.

A PARIS,
Chez François Ivlliot, ruë du Paon, au Soleil d'or, prés la porte sainct Victor.
1605.
Auec Permission.

Cas merueilleux aduenu en la ville d'Allez, par le desbordement de la riuiere du Gardon, le 10. du mois d'Aoust.

Les dégâts matériels furent énormes et estimés à plus de 200 000 écus. Caves et boutiques, envahies par les eaux, eurent tout leur contenu emporté ou gâté ; beaucoup d'animaux périrent et de nombreuses maisons furent de longtemps rendues inhabitables. Les rues de la ville furent couvertes d'une

boue d'une si extrême puanteur qu'elle en était insupportable.

M. Bruyère se montre plus narratif : « Les eaux entourèrent la ville, protégée par ses murailles, faisant d'elle une île ; bientôt elles trouvèrent passage pour entrer par *la porte de la Roque et celle de la Berthole, qu'elles emportèrent* … les eaux montèrent, *la porte Saint-Gilles* qui était à moitié fermée les empêchant de s'écouler … Sous l'effet de ce torrent qui montait toujours, *la muraille de la ville, battue au-dehors par la rivière, fut abattue à cette porte sur une longueur d'au moins 160 mètres …* ». Et il ajoute : « *Le Moulin du Dangalfret (actuellement le Moulinet) fut emporté* et ([4]) il en fut de même des restes et de l'enclos du couvent des Dominicains situés sur la rive droite du Gardon », à l'entrée du faubourg de Rochebelle ».

Page 11 de la plaquette de 1605, son auteur, témoin oculaire, affirme que « la cause de cette diversité [d'inondations] est que ladite rivière est composée de deux torrens qui se joignent environ demie lieue dessus Allez … *& parce que l'un avança plus que l'autre, ils ne se rencontrerent pas : que si tous deux fussent venus ensemble, il ne pouvoit que toute la ville universellement ne perist* ». G. Charvet explique que le premier est évidemment la branche du Gardon d'Alais, grossi de l'Andorge, du ruisseau de Branoux ou de Brêmo, du [système de ruisseaux alimentant le] Galeizon, du Grabieu et d'une foule d'autres affluents torrentiels, la plupart du temps complètement à sec… Quant au second, il s'agit précisément du [seul] Galeizon qui, une fois descendu de la Lozère, reçoit la Salandre ou rivière de Mandajors et se jette dans le Gardon (côté rive droite) à 4 km environ en amont d'Alès. On imaginera aisément la vulnérabilité de la ville, à ces époques où elle n'était point encore garantie par la ceinture de quais qui la protège aujourd'hui – ceux-là dont la construction s'est poursuivie pendant près de 70 ans à partir de 1779…

Plus haut, pages 7-8, notre témoin relatait avec émotion que « La riviere s'enfle de plus en plus, espand de tous costez ses vagues, si bien qu'elle se rend mestresse de toute la plaine, qui ne ressemble qu'une mer : Et comme despitée & mutinee, rue ses flots vers le ciel, luitte contre les murs de la ville, *& de l'orgueil de ses ondes choque & degaste les beautez rarement superbes des merveilles de ce delectable verger de monsieur le Comte, beautez qui faisoient naistre mille admirations à ceux qui vouloient donner ce plaisir à leur curiosité que de les considerer …* » ([5]).

M. Bruyère, lui, commentera le même désastre en ces termes : « La prairie et les champs envahis par les eaux furent profondément labourés et recouverts de sable et de pierres qui, pendant longtemps, les rendirent stériles. Le jardin du Comté … fut ravagé et devint aussi piteux à voir qu'il avait été admirable à considérer ».

G. Charvet précisera que « le jardin du comte d'Alais était situé au nord de la ville, à l'entrée des prés Saint-Jean, dans les terrains attenants au quai désigné aujourd'hui sous le nom de quai du Nord ou de la Comté ». « Lorsque s'effectuèrent les réparations des murailles de la ville … deux inscriptions [effacées mais déchiffrées et reproduites par Charvet] rappelant le fléau furent gravées sur une dalle de pierre et placée à l'entrée de l'égout pratiqué à travers l'ancien rempart … », à proximité du Pont-Vieux.

La Gardonade de 1741

M. Bruyère, p. 327 : Un débordement du Gardon, comparable à celui de 1604, dépassa en violence celui de 1739 : celui-là avait emporté le Moulin Neuf et causé 40 000 livres de dommages…

Ce fut « le vendredi 15 septembre 1741, vers une heure de l'après-midi, alors que le ciel était serein à Alès ; le Gardon, grossi outre mesure par des pluies torrentielles qui tombaient dans la partie supérieure de son cours, vint battre les murs de la ville, qu'il abattit sur une certaine étendue, le long de la rue du Barry ». Retenues par les remparts situés du côté Est et la porte de Saint-Gilles (refermée par le courant), ses eaux furieuses envahirent les bas quartiers et s'avançèrent jusqu'à deux mètres du perron du clocher de l'église Saint-Jean. « C'est seulement lorsque la porte et une partie des murs de droite et de gauche furent emportés que les eaux commencèrent à s'écouler. L'inondation se soutint pendant tout un jour et une nuit ». Outre une partie du mur de ville, « les eaux jetèrent à bas la tour située à l'entrée du Pont-Vieux et la moitié de l'arche sur laquelle elle était bâtie ».

Les habitants se virent assiégés à l'improviste dans leurs maisons… La violence des flots eut parfois raison de leur domicile et de leur vie… Il subsista dans les rues un limon vaseux de 1 m à 1 m 50 d'épaisseur qui, dans la basse ville, fermait l'entrée de la plupart des maisons, empêchant l'évacuation des cadavres d'animaux de bât ou des porcs noyés dans leur écurie ou dans leur loge. « Les pertes furent évaluées par le Conseil de ville à un million et demi de livres ».

On trouvera de plus larges détails et commentaires sur cette Gardonade dans l'article de Gratien Charvet du Bulletin… de 1879 (pages VII-IX), qui est néanmoins intitulé Discours pitoyable du grand

desbordement de la rivière de Gardon etc., en semblance de la plaquette de 1605.

Le Gardon déborde en 1768

M. Bruyère, p. 345 : « Dans la nuit du 3 au 4 octobre 1768, il se produisit une inondation du Gardon si forte que les eaux entrèrent dans la ville par les portes de la Roque, de Berthole, du Marché et par une porte privée qu'un particulier avait indûment ouverte dans le rempart, près de la Berthole, ainsi que par les fenêtres de diverses maisons, entre autres de l'hôpital ». L'affaire fut moins grave qu'en 1741 car les eaux purent s'échapper par *la grille de la porte du Luxembourg : celle qui avait remplacé l'ancienne porte de Saint-Gilles.*

Les murailles de la ville résistèrent à l'impétuosité des eaux, sans quoi « on aurait eu à déplorer la ruine totale d'une grande partie de la ville ». Il est fait état des dégradations causées à *l'avenue de la porte de Berthole et en la démolition de partie du parapet et du pavé du Pont du Marché,* ce qui les a rendus impraticables pour le charroi des vendanges (et le commerce) ; de la destruction totale de l'abreuvoir neuf du Pont-Vieux et de la chaussée servant de chemin royal pour Nîmes, emportée sur une longueur de 400 toises (800 m) ; de désordres causés à l'hôpital, à la boucherie, aux moulins et à l'entrepôt de sel ; enfin de considérables dépôts de limon dans la ville, source possible d'infection.

Selon un scénario tristement répétitif, les particuliers – et spécialement les artisans – souffrirent, en ville, de dommages et de pertes en leurs biens et marchandises et/ou de leur bétail à l'écurie ; et dans les faubourgs et la plaine, de démolition de maisons ou de murs de clôture et de dégradation des champs. « Une expertise évalua les dégâts à 773 982 livres 12 sols ».

Où l'on parle de quais ...

M. Bruyère, p. 345-347 : C'est à la suite des malheurs subis en 1768 et en considération de l'énormité de la tâche pour réparer d'urgence les dégâts (enlèvement de la vase, réparation des ponts et chemins, *etc.*) que les consuls s'adressèrent à l'intendant pour que celui-ci constatât la nécessité absolue de construire un quai, en conformité avec la délibération du 14 juillet 1763. Dans ce but, l'établissement d'un droit d'octroi avait été proposé et autorisé par arrêt du Conseil du 10 mai 1768.

Le prince de Bauveau, commandant en chef pour le Roi dans la province, vint, le 9 décembre, se rendre compte par lui-même du sinistre. Il promit à la ville d'user de son crédit « pour obtenir du roi les secours extraordinaires dont elle ne pouvait se passer pour construire un quai et faire toutes les autres réparations nécessaires pour la mettre hors de danger d'être submergée à nouveau ».

M. Bruyère, p. 370-372 : La construction du quai allait entrer dans la voie des réalisations. « Depuis 1768, les États de Languedoc avaient voté pour dix ans une subvention annuelle de 11 000 livres à la ville et, en 1775, un plan et un devis du quai projeté avaient été établis par M. Grangent » que le Conseil de ville jugea, le 11 novembre 1775, trop dispendieux, le réduisant à la seule exécution des travaux entre la porte de Berthole et celle du Marché. Passons sur l'énormité des devis (malgré une reconduite décennale de la subvention des États) et les démolitions projetées (celle de l'indispensable Moulin Neuf notamment) dans les plans qui se succédèrent. Le quatrième et dernier fut enfin approuvé le 29 août 1778 et – nonobstant quelques oppositions, qui s'aplanirent – les travaux commencèrent en août 1779.

M. Bruyère, p. 382 : Les travaux du quai furent achevés en 1787 [avant octobre] ; ils avaient coûté 155 425 livres ... Situé entre le Pont du Marché et la Passerelle Maginot, ce quai reçut le nom de Quai des États, en mémoire de la subvention dont il avait bénéficié de leur part ...

Comme il restait 40 000 livres de cette subvention, y compris les secours accordés par le roi, le Conseil décida le 9 décembre suivant d'exécuter une nouvelle chaussée « qui partirait de la Berthole et irait prendre la route d'Auvergne à l'entrée du Colombier » ... ayant en vue plus de sûreté pour la ville contre les irruptions de la rivière et plus de commodité ... » pour le trafic commercial ; « cette chaussée n'était pas aussi considérable à établir que le quai qui restait à faire entre le Pont du Marché et le Vieux Pont ». Après les premiers travaux, l'état de désordre et le manque de ressources causés par la Révolution stoppèrent les travaux qui, repris en 1809, s'achevèrent seulement en 1820 (*M. Bruyère, p. 382*).

Les événements de 1795

M. Bruyère, p. 457 : C'est dans un climat de misère de la population : réquisitions, départs aux armées, insécurité générale, cherté des subsistances... qu'un violent orage provoqua, dans la nuit du 1er au 2 octobre, une inondation du Gardon dans la partie inférieure de la ville. Les eaux entrèrent dans l'hôpital, anéantissant la vendange et les provisions,

noyant un homme. « *Une partie du moulin à huile fut emportée.* La pluie ne discontinuant pas, le Gardon ne rentra dans son lit que la nuit suivante ». Sur invitation de la Municipalité et malgré la pénurie générale, les dons des particuliers affluèrent…

Gratien Charvet, p. XI : « À partir de ce nouveau désastre [1795], nous ne mentionnerons que pour mémoire la grande crue de novembre 1801 ; celle du 13 septembre 1808, et la mémorable inondation du 29 septembre 1815 … Nous noterons encore les crues du mois d'août 1827 et celle du 30 août 1834 qui causa l*a chute d'une arche du Pont-du-Marché …* »

1810-1812 : la suppression des remparts

M. Bruyère, p. 485 : Après le déclassement d'Alès comme ville forte, par décret impérial du 17 novembre 1805, « les remparts n'étant plus désormais d'aucune utilité militaire, auraient dû être démolis par le département de la Guerre ». Cependant la ville fut d'abord d'avis de les conserver, par délibération du 12 février 1806 « considérant que les murs d'enceinte de la ville sont d'une grande utilité pour la perception de l'octroi … ». Puis, le 5 mai 1807, le Conseil se déjugea, estimant « que leur démolition était nécessaire à la salubrité de l'air pour certains quartiers et l'embellissement de la ville … ». Le 12 mai 1808, il délibéra que « les remparts ne sont d'aucune utilité, attendu que les fermetures des portes sont entièrement ruinées, et que les murs laissent plusieurs intervalles par lesquels on peut pénétrer dans la ville » … Ces remparts, dont la démolition avait été prononcée par le gouvernement en 1809, furent entièrement jetés à bas au cours des années 1810, 11 et 12 …

1815, le Gardon déborde encore …

M. Bruyère, p. 498 : Sous la Seconde Restauration et tout au début du retour de la paix civile (15 septembre), une trombe d'eau s'abattit donc le 29, à 9 heures du soir, sur les environs immédiats d'Alès ; elle dura une heure et demie et provoqua une terrible inondation. On vit le Gardon, charriant des débris, s'élever avec une rapidité prodigieuse face à *l'obstacle des ponts. À la recherche d'une issue, les eaux en renversèrent les parapets,* pénétrèrent dans les bas quartiers de la ville et les submergèrent sur une hauteur de 2 mètres. À minuit, tout était rentré « dans l'ordre » mais au prix d'immenses dégâts. Les établissements de commerce et leurs marchandises périrent ; filatures, usines de draps et moulins furent rendus inutilisables ; les vendanges furent emportées ou moisirent ; tanneries et boucherie furent démolies ; l'hôpital fut endommagé. Plusieurs personnes, voulant sauver leurs biens, furent victimes de leur imprudence.

Quant aux rues et chemins, la plupart furent obstrués d'une quantité énorme de limon. Les flancs des collines furent ravagés ; les jardins en enclos – tout particulièrement à la Prairie – virent leurs terres ravinées ou recouvertes de gravier, les rendant inutilisables.

On notera que les travaux du quai du Nord ou de la Comté, repris en 1813 et interrompus par la chute de l'Empire en 1814, ne redémarrèrent qu'en 1817, en considérant le désastre de 1815. En ce qui concerne la chaussée, rendue impraticable à chaque crue un peu forte, elle fut exhaussée de 2 m 65 (parapet compris) en septembre 1813 et résista à toutes les inondations qui suivirent, y compris celle de 1815 *(M. Bruyère, p. 488-489)*.

La réfection des ponts

Anticipons pour ce qui concerne 1834. *M. Bruyère, p. 519 :* « En août et septembre 1834, une double crue du Gardon avait arraché jusque dans ses fondations une pile du pont du Marché, et fait s'écrouler les deux arches sur laquelle elles s'appuyaient. Un pont en charpente joignait les parties qui restaient debout … » La première pierre du *nouveau* pont, finalement maintenu à son emplacement (sa reconstruction totale était décidée depuis 1836), fut posée le 14 août 1840 ; mais les travaux furent interrompus par un débordement de la rivière survenu le 20 septembre : « les eaux s'élevèrent à cinq mètres au-dessus de leur niveau ordinaire ». L'inauguration de l'ouvrage eut lieu le 20 juin 1842. Quant au Pont-Vieux, il fut la même année, l'objet d'un important agrandissement, sa largeur étant doublée…

M. Bruyère, p. 485 : La continuation du quai de défense de la ville contre le Gardon, depuis le Pont du Marché à celui du Pont-Vieux, put être menée à bonne fin en mai 1844, après moult péripéties. L'œuvre était enfin complète…

L'inondation de 1846

M. Bruyère, p. 530-532 : « Le [dimanche] 20 septembre de l'année 1846, à cinq heures trente du matin, se produisit une inondation du Gardon plus

terrible que celle de 1815, qui rappela les heures tragiques de celle de 1741 … »

Condensons son récit. La veille, il n'y avait eu qu'un orage de courte durée, mais pendant la nuit, une pluie orageuse tomba avec violence. Dès 4 h 30 les prés Saint-Jean étaient inondés … Le Marché et les bas quartiers commençaient à être envahis par *le reflux* des eaux qui se déversaient par les rues percées dans le bâtiment de l'ancien hôpital… Le désastre ne devait cependant pas venir du côté du quai du Nord mais se produire par *la violence du courant* qui arracha vers 6 h 30 le faible parapet du quai des États. La cataracte envahit jusqu'au premier étage les maisons de la rue Sabaterie ; puis le torrent des eaux se promena dans les rues parallèles au Gardon : la Grand'Rue en particulier – *la plus large* –, où les eaux s'élevèrent à une hauteur de 2 à 3 mètres. Les rues perpendiculaires se « débrouillèrent » mieux et les ondes vinrent mourir à l'abord de la place Saint-Jean [la cathédrale] ; un tiers de la rue d'Avéjan fut inondé…

Si l'inondation ne dura que quelques heures, ne faisant que peu de victimes, le narrateur souligne que les quartiers envahis étaient les plus commerçants et les plus fréquentés et que des stocks importants avaient été – pendant la foire du 24 août (Saint-Barthélemy) – accumulés dans les entrepôts. Ce qui ne fut pas emporté par les eaux fut détérioré : grains, sucres et huiles ; soies et draps « comme brûlés par la lie » ; produit de vendanges précoces… Les immenses pertes, « furent évalués à la somme d'un million six cent mille francs ».

On put craindre en 1847 une nouvelle inondation car le Gardon paraissait menacer, le 5 octobre, à deux heures du matin, de sortir de son lit ; mais il n'en fut rien. Si, plus d'une fois, la rivière déborda et se répandit dans les terres avoisinant son lit, il ne pénétra plus dans la ville désormais protégée par son quai de ceintures.

Réflexions de M. Amédée Gros sur l'inondation de 1846

« Le 20 septembre 1846, les eaux du Gardon envahirent les quartiers de la basse ville, et leur niveau s'éleva à une hauteur considérable dans la partie de la cité comprise entre la partie en amont du Pont-Vieux et la rue Beauteville (alors que sur la place de la République et dans les quartiers neufs, le niveau des eaux fut beaucoup moins élevé) … les eaux de la rivière envahirent la ville après avoir renversé le parapet du quai des États sur une longueur de 50 mètres environ. Ainsi les eaux se précipitèrent dans la cité dont le niveau est en contrebas de celui des quais et se répandirent ensuite dans la rue du Barry et la Fabrerie ; celles-ci étant sans issue, le niveau des eaux s'éleva graduellement et atteignit le sol de la Grand'Rue ». De ce goulot d'étranglement elles s'écoulèrent pour submerger, dès la première heure, « la place de la République, les rues adjacentes et le Tempéras, d'où elles se déversèrent » – librement et sans augmentation de niveau – « dans la rivière après avoir franchi la Chaussée en face du Mas de Nègre (aujourd'hui gare d'Alais au Rhône) ».

Tout cela a joué à cause d'« une différence de deux mètres environ, entre le niveau des eaux dans les vieux quartiers et les quartiers neufs ». Les « considérants » de l'auteur nous laissent toutefois perplexe, étant donné que [Grand'Rue élargie ou non] « la vieille ville ne formant plus barrage … la cité *entière* [sera] transformée en un seul et même étang (!) Le niveau des eaux « *dans l'ensemble de l'étang ne pourra être que légèrement supérieur* à leur point de fuite » c'est-à-dire la Chaussée, qu'il faudra bien se garder d'exhausser « alors même que cet exhaussement paraisse devoir nous garantie contre les crues du Gardon ».

1907 : le Gardon déborde encore et toujours…

M. Bruyère, p. 621 : « Une trombe d'eau qui s'abattit le 16 octobre 1907 [sur presque toute la région] provoqua une courte mais violente inondation. À midi, le Gardon était normal ; à 2 h. commença la crue ; à 4 h. les eaux, qui s'étaient élevées de 5 mètres, commencèrent de baisser » – après avoir dévasté la plaine d'Alès, les installations industrielles, maisons et chemins. Cependant « les eaux affleurèrent la voûte des arches du pont du Marché et du Pont-Vieux qui résistèrent … ». Plusieurs sinistrés des bas quartiers rendirent, à juste titre, la ville responsable du mauvais fonctionnement de vannes dépourvues d'entretien.

Le sentiment du chanoine Bruyère

M. Bruyère, p. 719-722 : Vers la fin de son ouvrage, l'auteur tenta d'expliquer toutes ces crues du Gardon, d'en analyser les causes naturelles, de répertorier les diverses actions néfastes dues à l'activité humaine. Ainsi, au fil des siècles, il semblerait que chaque mesure préconisée, radicale ou non, réalisée ou non pour raison pécuniaire se pré-

sente – avec le temps – comme une arme à double tranchant (remparts, quais, ponts). On alla même, en 1812, jusqu'à vouloir détourner le lit du Gardon sur une partie de son cours ! ce qui aurait changé la topographie et jusqu'à l'aspect de la ville. Un avatar moins dispendieux réapparut en 1847 : une simple voie de dégorgement que la municipalité, trop endettée par les travaux des quais, refusa.

En *1948*, considérant que « depuis plus de cent ans, Alès a été exempt du fléau qui, entre 1741 et 1846, l'avait frappé à des intervalles trop rapprochés », M. Bruyère conclut en croyant « peu probable que nous revoyions de sitôt les désastres de jadis », grâce à toutes les mesures efficaces issues des pouvoirs publics. Mais « il n'est certes pas impossible qu'un jour ou l'autre le Gardon l'emporte sur toutes les mesures prises contre lui … malheur inévitable contre lequel les plus sages précautions auront été impuissantes ». Pauvres humains…

L'aigat du 30 septembre 1958

M. Mazoyer, p. 456-460 : « L'été s'achevait. À la fin septembre le temps se couvrit, se noircit et se gâta complètement. Alors ont commencé les pluies sans discontinuer. Des nuages noirs montaient sur les Cévennes ; le marin déchaîné soufflait en rafales ; des averses sans relâche fonçaient sur le bas pays depuis la montagne. Il pleuvait à seaux ; le tonnerre claqua et des éclairs déchirèrent un ciel d'enfer. Des rivières se gonflèrent ; le Gardon arriva au grand galop ; la pluie continua de saturer un sol trempé ; tout était humide, gris, gorgé d'eau …

« Une sorte d'excitation nous poussait à aller dehors : nous allions voir vers le pont [de Rochebelle], surveiller le niveau de l'eau qui maintenant était à la place Rouge. Les gens se parlaient, évoquaient les inondations passées, comparaient les chiffres, les dates, les niveaux ; les cris s'élevaient, couverts par le vacarme et le ronflement qui s'enflaient … L'excitation des premiers moments tournait à la peur, à l'épouvante car certains n'avaient jamais vu cela ; les voix baissaient comme si personne n'osait plus parler devant la rage des eaux arrachant tout.

« Le pont fut interdit car l'eau était sur le point de le submerger… Alors un vent de panique souffla… une ambiance de cataclysme, d'attente tragique. C'était un spectacle de folie : arbres, vaches, moutons, cages à poules, voitures, cuves et tant d'autre objets passaient, descendaient le Gardon pour s'écraser contre les piliers du pont ou filer plus loin ».

La suite est bien connue… le drame principal s'est joué en aval vers 19 heures entre Boucoiran (Lavol) et La Calmette. Les véhicules remontant de Nîmes rencontrèrent la muraille d'eau gigantesque qui était en train de submerger la plaine et la N 106, surtout depuis que le pont de Ners avait cédé. « C'était comme la fin du monde ; roulées comme brins de paille par les vagues boueuses, les voitures devenaient des cercueils … ».

À Rochebelle notamment « partout, comme un crêpe de deuil noir, le Gardon en débordant avait laissé sa marque large et sombre de dépôts de bois morts ».

Pour terminer …

Il semble que les crues actuelles dépassent en intensité toutes celles qui ont été recensées au XXe siècle (7) et qui pourraient se reproduire.

Notes

(1) Achille Bardon, *Histoire de la ville d'Alais de 1341 à 1461*, Nîmes, 1896, rééd. Lacour, Nîmes, 1990. — Chanoine Marcel Bruyère, *Alais capitale des Cévennes,* Nîmes, 1948, rééd. Lacour, Nîmes, 2008. — *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais*, années 1879 et 1891. — Marineta Mazoyer, *Subre lo pont, lo pont de Ròchabèla* (Sur le pont, le pont de Rochebelle) texte bilingue, Comedia auto-édition, rééd. 2009. Pour informer sur la période contemporaine, nous renvoyons à l'excellente étude de Julien Bovéro, *Les épisodes de fortes pluies dans les Cévennes,* parue dans notre N° 173 d'avril-juin 2013, p. 4 à 12.

(2) « Étude sur la ville d'Alais », *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais,* 1891, p. 57-108 et ici, p. 80-81 ; une communication fut faite à la même Société en octobre 1896 (Bruyère, p. 722).

(3) Ces informations proviennent des *Recherches historiques sur la ville d'Alais* de M. Duclaux-Monteils, Imp. Martin, Alès, 1860, p. 645.

(4) d'après la Description de la ville d'Alais et de ses environs, de M. Bonnal-Olive, p. 14.

(5) L'histoire de ce jardin fera l'objet de notre prochain article.

(7) « De mémoire d'ancien », on a vu en septembre 1907 la vallée entre La Calmette, Saint-Géniès et Saint-Chaptes inondée sur 3 ou 4 km de largeur. Comprenons que la plaine de Gardonnenque, certes large, est peu élevée au-dessus du niveau du Gardon et de ses affluents ; et d'autant que, plus en aval dès Russan, le resserrement des gorges du Gardon forme goulet d'étranglement : alors l'eau s'étale…

Document en langue d'oc :

La Trombe ! une crue du Galeizon,

par Jan Castagno.

La Troumbo ! La Troumbo !! La Troumbo !!! (pajo 95)

Texte extrait du livre « Vitourino» de Jan Castagno, (Mai 1920 imprimerie J. Brabo en Alès (Cevenos) en proso martelado» prose cadencée: p 94-95

Jan Castagno est le pseudonyme (escais nom) de Julien Brabo (né à La Vabreille) 1859-1938

Dessin d'Albert Brabo (1894-1964) (le fils du précédent)

Dessin p. 97 : La troumbo ! La Troumbo ! La Troumbo !

Deforo, ailai, la tramountano
Devèn fantastico chavano.
Per lou campèstre
Lou diable es mèstre.
Las aurassos soun en batèsto.
Lous aubrasses coumo d'amos en peno
Siéulou en s'esbrascant :
Lous oustaus tramblou, brandussas,
E las téulissos, s'en van
Coumo de primos canissos.
Galeisou porto un brut d'infer.
La plano es devengudo mar giganto
E fai d'oundados de dès pans.
Dau courredou l'aigo se toco embé la man.
La trounadasso es aro boulouverso.
Un bourroul malastrous barraio dins las coumbos ;
D'uiaus feruns traucou l'ourrou,
E lou tounerro sèmpre boumbo…

Subran s'ausis lou crid dau desespèr :
- La troumbo !
- La troumbo !
- La troumbo !
L'aigo babouso, rambaiouso,
Pourtant la mort dins soun treboul,
Mounto de mai d'un mèstre subre cop ;
Vèn beca sus lou courredou
Lou lindau de la porto badanto.

Tout craco, tout crucis,
E tout idoulo… tout s'esbarboulo !
L'esfrais clavello lous Raiòus !
S'ausis crida : Secous ! Secous ! de pòu !

Dehors, là-bas, la tramontane
Devient tempête fantastique.
Par la campagne
Le diable est maître.
Les vents violents se battent.
Les grands arbres comme des âmes en peine
Sifflent en s'ébranchant ;
Les maisons tremblent, secouées,
Et les toitures, s'en vont
Comme de frêles claies de roseaux.
Le Galeizon produit un bruit d'enfer.
La plaine est devenue mer géante
Et étale des vagues de dix empans.
De la ruelle, l'eau se touche de la main.
Le grondement du tonnerre est maintenant cataclysme.
Un chaos désastreux enferme dans les combes;
Des éclairs sauvages percent l'horreur,
Et le tonnerre toujours frappe…

Soudain on entend le cri du désespoir :
- La trombe !
- La trombe !
- La trombe !
L'eau écumeuse, houleuse,
Portant la mort dans son tumulte,
Monte de plus d'un mètre sur le champ;
Elle vient mordre sur le passage
Le seuil de la porte béante.

Tout craque, tout grince,
Et tout hurle… tout se disloque!
L'effroi cloue les Raiols!
On entend crier : Au secours! Au secours! de peur!

À lire à consulter

Atlas des justices et seigneuries de Languedoc, 1667-1789, Didier CATARINA - 2014
FÉDÉRATION HISTORIQUE DE MIDI-PYRÉNÉES
11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 TOULOUSE
Tél. 05.34.31.19.70 - Fax 05.34.31.19.71
C.C.P. 466-65 P TOULOUSE, prix 15 euros (un cdrom) plus 2 euros pour frais d'envoi.

Nous avons reçu

(Dans chaque revue nous sélectionnons les articles intéressants les Cévennes ou l'histoire languedocienne).

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, tome LXXXVII, année 2013.
Articles d'histoire régionale :
Le voyage au XVIIe siècle tel que le vécut Racine, Martine Peyroche d'Arnaud
Les vaudois du Piémont en Allemagne : quelle insertion ? (XVIIe-XVIIIe siècles), Gabriel Audisio.
Le paysan cévenol du XVIIIe siècle : un paysan hors norme ? Richard Bousiges.

Hugenotten
n° 3/2014 et n° 4/2014.

De serres en valats, revue du Parc national des Cévennes, n° 38, octobre 2014.
Dossier : Le patrimoine industriel et minier du Parc national (dont un article sur la mine de Vialas).
Sainte-Croix-Vallée-Française : un chemin de mémoire.

Généalogie en Cévennes, revue de l'Association des chercheurs et généalogistes des Cévennes, n° 105,
Les nouveaux convertis de Saint-Flour du Pompidou par Éliane Thirion.
Les Chapelle suite, Les Daraussin suite : quelques textes intéressants, les Deleuze de trouillas.

Histoire et patrimoine, La lettre des archives départementales de la Lozère, numéro 25, 2014.
Comment retrouver un ancêtre soldat ?
Parmi les dons : celui de Sylvie Lucas sur la seigneurie de Barre et celui de Georgette Garnier-Kooshmanian sur la famille Garnier de Champmaurel, Collet-de-Dèze.

Rhodanie, histoire, archéologie, patrimoine du Gard Rhodanien, n° 129 et 130.
Les Chartes médiévales comme sources toponymiques dans les vallées de la Cèze et de la Tave, Pierre Casado et Élie Pélaquier. (129 et 130).
Jean-Charles Balmelle (1751-1794) un habitant de St-Michel d'Euzet guillotiné à Nîmes pendant la Terreur, Monique Frach Descazaux.

Causses et Cévennes, revue trimestrielle du Club Cévenol.
N° 3/2014
Le monastère orthodoxe du skite sainte-Foy, Patrick Cabanel.
Incursions souterraines en France et plus particulièrement dans les Cévennes avant la création du Club cévenol, Gérard Kalliatakis.
N° 4/2014
Congrès des 120 ans du Club Cévenol à Florac.
Sur la pérennité de la pensée spéléologique dans les bulletins du Club cévenol entre 1953 et 2014, Henri Salvayre.

Le Club Cévenol, (1894-2014). L'aventure d'un siècle entre Causses et Cévennes.
Olivier Poujol et Pagtrick Cabanel, éditions Alcide/ Club Cévenol, 2014, 197 pages.

Le 140e congrès des Sociétés historiques et scientifiques se déroulera à Reims du 27 avril au 2 mai 2015 avec pour thème « Réseaux et Société ».
De la préface à la thématique, on peut extraire ceci : « *utilisé par les historiens, le concept de réseau doit être adapté à des problématiques qui sont propres à une évolution de la société dans le temps et dans l'espace. Il a l'avantage de placer l'individu comme un acteur au sein de la société et de ne pas définir sa place de façon seulement monolithique, par son sexe, sa naissance, son âge, sa profession, sa fortune, son éducation, sa religion, etc. Il en possède dès sa naissances et il les enrichit au cours de son existence, si bien qu'on peut parler de « réseaux de données » et de « réseaux acquis ». Il peut aussi appartenir à des réseaux entrecroisés où il ne joue pas le même rôle. De ce fait les notions de fusion et d'inclusion se trouvent brouillées car elles ne peuvent qu'être relatives à un réseau donné* ».

Jean-Marie Rosenstein, ***La Fourche de Sauve,*** 252 p. format A 4, abondamment illustré – 30 €

Qu'est-ce qui fait courir un chercheur ? Souvent, à l'âge de la retraite, arrive le moment de se pencher sérieusement sur son arrière-plan familial. Telle est la motivation de l'auteur qui – bien qu'originaire des Pyrénées-Orientales (*Catalunya Nord*) où, par de nombreux écrits, il a « bien mérité de la patrie » – s'est déjà penché sur le sujet des *Diligences dans le Gard* (voir LCC n° 176, p. 27). Aujourd'hui, il s'intéresse à celui des fourches de Sauve, cet aspect particulier d'un lieu représentant pour lui le berceau de la famille maternelle de son épouse.

La fourche de Sauve repose sur un savoir-faire ancestral *strictement localisé* et jalousement gardé dont il est problématique de déterminer l'origine. Tantôt l'on se réfère à tel texte du cartulaire de Maguelone (XIIe siècle) dont les évêques furent longtemps co-seigneurs du baillage de Sauve, de Durfort et du Salavès ; tantôt (affirment les Sauvains, sans preuve) le secret fut dévoilé au pays « il y a très longtemps » par un moine au retour d'un voyage en Chine. Une origine arabe de cette industrie semble plus vraisemblable : les Maures auraient introduit le micocoulier (« l'arbre à fourche ») et les envahisseurs sarrazins de Sauve et d'Anduze (de 752 à 769) transmis la technique de fabrication aux habitants de ces régions, de même que celui de l'artisanat de la poterie. Cette hypothèse est étayée par Pierre A. Clément dans son ouvrage sur le Salavès (1953) et confortée par l'existence de la même fabrication en *Catalunya Sud,* dans la province de Lérida. Mais compte tenu des divergences entre les deux productions, il semble plus raisonnable de parler d'une influence catalane datant d'une période médiévale.

Glissons sur les témoignages inventoriés depuis des actes du XIVe siècle pour aboutir au XVIIIe. L'emploi des fourches de Sauve n'était indispensable que dans les contrées où l'on faisait fouler le blé par des animaux (« la caucada ») au lieu de le battre au fléau. On distinguait alors deux catégories : *les espaliadouïres*, propres à remuer la paille pour la séparer du grain (becs longs et très écartés) et les ventadouïres, destinées à éventer le blé (forme plus déliée et becs moins écartés), d'une dimension plus maniable.

Le Languedoc, le Rouergue, le Vivarais, le Gévaudan, le Comtat, la Provence étaient preneurs ; on en vendait aussi à la foire de Beaucaire pour le Piémont et la Riviéra. Sous l'Ancien Régime (de 1688 à 1789), Sauve peut s'enorgueillir d'avoir donné naissance en France à la première ébauche de coopérative et à la première forme de mutuelle agricole en vue de la production et de la commercialisation de ces fourches. La période révolutionnaire (1790-1815) introduira de nouvelles pratiques puis les choses évolueront, centrées au XXe siècle sur la recherche de nouveaux marchés – comme les haras – chaque fois que la situation (politique donc commerciale) l'exigera, comme ce fut le cas pour l'Algérie, un client important. Il est depuis longtemps attesté que les fourches en bois remuant la paille des litières ne sauraient malencontreusement blesser les équidés comme le ferait la piqûre des fourches de fer. Citons aussi les matelassiers et les industries lainières ; celles de plumes et duvets et… la parfumerie, qui étale et aère les pétales de roses. Dès 1970, le marché de la fourche décorative va prendre son essor (11 % de la production totale en 1978), de même que se développera celui des colliers de moutons en micocoulier. On trouvera aussi au fil des pages la reproduction de fourches tout à fait spéciales, comme celle à cinq becs (p. 63) ou exceptionnelle : celle à huit fourchons (p. 88) au lieu des trois qui caractérisent le modèle de base, lequel se décline d'ailleurs en trois tailles. Une dernière précision : l'authentique fourche de Sauve se distingue par sa « cravate » : une lanière d'écorce enroulée autour du manche.

Il nous reste à saluer la participation (par ordre alphabétique) de nos adhérents Stéphane Allut et Armand Boyat, du château de Roquevaire à Sauve (dit « Château des Fourches ») à une œuvre aussi puissamment documentée qu'illustrée. On regrettera seulement la faible lisibilité de la couverture, ce qui complique son repérage sur le lieu de vente ; mais qu'importe le flacon…

En librairie depuis août 2014.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes (numéros disponibles)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	*30,00 €

Familles

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick Chassin du Guerny)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel daudet)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	6,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) Le CD...	* 20,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzère)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Barnard Atger)	4,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	* 8,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	*35,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	* 4,50 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - CD	10,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	12,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GENOLHAC

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr- Tél 07 81 88 88 36.